pour le debit du vin 5 ff · · · 13 · 13
pour les journees · · · 5 · 15 · · · 11 · 15
11 ff 15 · · · 5

restant de vin · · · · 17 s 10 d
100 · 3
3
5
1 · 10
13 l 13 s

2 · 13
10 · ·
2 · 13

receu de ... dicte lettre pour le terme de la St Jean derniere pour l'an ...





L'ASSEMBLÉE NATIONALE

AUX FRANÇOIS.

PROCLAMATION décrétée dans la Séance du 22 Juin 1791.

UN grand attentat vient de ſe commettre. L'Aſſemblée Na-ionale touchoit au terme de ſes longs travaux ; la Conſtitution ɛtoit finie ; les orages de la révolution alloient ceſſer ; & les ɛnnemis du bien public ont voulu, par un ſeul forfait, immoler ı Nation entiere à leur vengeance. Le Roi & la famille Royale ·nt été enlevés dans la nuit du 20 au 21 de ce mois.

Vos Repréſentans triompheront de cet obſtacle ; ils meſurent 'étendue des devoirs qui leur ſont imposés. La Liberté publique era maintenue ; les conſpirateurs & les eſclaves apprendront à :onnoître l'intrépidité des Fondateurs de la Liberté Françoiſe ; x nous prenons, à la face de la Nation, l'engagement ſolemnel le venger la Loi ou de mourir.

La France veut être libre ; & elle ſera libre : on cherche à ire rétrograder la révolution ; la révolution ne rétrogradera oint. François, telle eſt votre volonté : elle ſera acomplie.

Il s'agiſſoit d'abord d'appliquer la Loi à la poſition momentanée où ſe trouve le Royaume. Le Roi, dans la Conſtitution exerce les fonctions royales du refus ou de la ſanction ſur les Décrets du Corps Légiſlatif; il eſt en outre Chef du pouvoir exécutif; &, en cette derniere qualité, il fait exécuter la Loi par des Miniſtres reſponſables. Si le premier des Fonctionaires publics déſerte ſon poſte, ou eſt enlevé mal-gré lui, les Repréſentans de la Nation, revêtus de tous les pouvoirs néceſſaires au ſalut de l'Etat, & à l'activité du Gouvernement, ont le droit d'y ſuppléer : en prononçant que l'appoſition du Sceau de l'Etat, & la ſignature du Miniſtre de la Juſtice donneront aux Décrets le caractere & l'autorité de la Loi, l'Aſſemblée Nationale conſtituante a exercé un droit inconteſtable. Sous le ſecond raport, il n'étoit pas moins facile de trouver un ſupplément. En effet, aucun ordre du Roi ne pouvant être exécuté s'il n'eſt contreſigné par les Miniſtres, qui en demeurent reſponſables, il a ſuffi d'une ſimple déclaration qui ordonât proviſoirement aux Miniſtres d'agir ſous leur reſponſabilité, ſans la ſignature du Roi.

Après avoir pourvu aux moyens de compléter & de faire exécuter la Loi, les dangers de la criſe actuele ſont écartés à l'égard de l'intérieur du Royaume. Contre les ataques du dehors, on vient de donner à l'armée un premier renfort de quatre cent mille Gardes Nationales. Au dedans & au dehors, la France a donc toute ſorte de motifs de ſécurité, ſi les eſprits ne ſe laiſſent point fraper d'étonement, s'ils gardent de la modération. L'Aſſemblée Nationale conſtituante eſt en place; tous les pouvoirs publics, établis par la Conſtitution, ſont en activité; le patriotiſme des Citoyens de Paris, ſa Garde Nationale, dont le zele eſt au deſſus de tout éloge, veillent autour de vos Repréſentans. Les Citoyens actifs du Royaume entier ſont enrôlés, & la France peut atendre ſes ennemis.

Faut-il craindre les ſuites d'un écrit arraché avant le départ de ce Roi ſéduit, que nous ne croirons inexcuſable qu'à la derniere extrémité? On conçoit à peine l'ignorance & les prétentions de ceux qui l'ont dicté : il ſera diſcuté par la ſuite a

DESCRIPTION
TOPOGRAPHIQUE
DU DISTRICT
DE CHATELLERAUD,
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE;

AVEC l'Expoſition de la nature de ſon Sol, de ſes diverſes Productions, de l'état actuel de ſon Commerce & de ſon Agriculture, des Obſervations ſur le caractère & les mœurs de ſes Habitans, & une Carte du pays.

Par M. CREUZÉ-LATOUCHE, Citoyen de ce Diſtrict; Coreſpondant de la Société d'Agriculture.

A CHATELLERAUD,
De l'Imprimerie de P. J. B. GUIMBERT.

1790.

j'ay accueilli le 19 meindor [illegible] pour mon
metivier pour amasser les bleds de ma meterie
de Bormeaux, il me doit donné deux journées de
vandanges, il demeure aux [illegible] nouveaux
commune de St [illegible] Jean [illegible] Soume [illegible]
aubujeaut

DISCOURS
PRELIMINAIRE.

JE crois pouvoir présenter au public, un Traité particulier sur un District, lorsque nous avons des Traités particuliers du *Rossignol*, du *Sérein Canarie* & des *Tulipes*.

On sait qu'en jurisprudence, en médecine, en physique, en histoire naturelle, & dans toutes les sciences, ce sont des *Traités particuliers* qui forment les dépôts les plus sûrs & les plus complets de nos connoissances. Le mérite des livres élémentaires est de nous faire sentir le besoin de ces Traités, & de nous mettre à même d'en retirer plus de fruit.

Nous aurons bientôt des géographies, des descriptions générales de la France, suivant ses nouvelles divisions. Mais ses nouvelles administrations demanderont, comme tous

les arts, des notions plus approfondies que ces ſimples élémens; & c'eſt a l'analiſe à les leur donner.

Ce n'eſt pas ſeulement aux différens Adminiſtrateurs d'un petit pays, qu'il importe d'en connoître tous les details de ſituation, de commerce, de culture & d'habitudes. Ces détails fourniront des réſultats auſſi eſſentiels pour tous ceux qui s'occuperont de telle partie que ce ſoit, ſoit de l'adminiſtration, priſe dans des rapports plus étendus. Or, ſous ce premier point de vue, il n'eſt peut-être point de genre d'inſtruction plus profitable, comme il n'en eſt point de plus neuf, que des deſcriptions exactes de Départemens ou de Diſtricts, dont la collection complette auroit ſa place dans tous les établiſſemens adminiſtratifs, depuis les archives de l'Aſſemblée Nationale, juſqu'aux greffes des Municipalités.

Le nouvel effort que va prendre l'agriculture, & le goût le plus général dirige deſormais vers cette partie, juſqu'à nos jours ſi

honteufement, & fi cruellement négligée, multiplieront inceffamment les fociétés d'agriculture, & les théoriciens dans cette fcience. J'ofe croire que rien ne facilitera ni ne fera plus fructifier leurs travaux, qu'un recueil de rapports fur le fol, les productions, les méthodes de culture, & le génie des Cultivateurs de chaque contrée.

Ce feront ces defcriptions réunies & comparées, qui feront connoître plus univerfellement les divers intérêts & les reffources du commerce, & qui en éclaireront les fpéculations.

Ce feront elles qui répandront tout à coup une vive lumière fur l'Hiftoire Naturelle, & qui en accéléreront les progrès, comme ceux de l'économie politique, & de la plus faine philofophie. Mais elles ferviront fur-tout à conftater, pour le bien de l'humanité entière, le degré de richeffe ou de dénuement, de profpérité ou de mifère, d'émulation ou de decouragement où nous étions, lorfque le

gouvernement de la chose publique, après avoir passé, durant tant de siècles, de main en main à des ministres qui en faisoient leur jouet, a passé enfin dans celles de la Nation elle-même.

Puissions-nous donc voir paroître bientôt toutes ces Topographies, dont j'aurai donné le premier modèle, qu'il sera aisé de surpasser. Cette collection impossible à former peut-être, quand des despotes nous menoient comme des troupeaux auxquels il n'est pas donné seulement de reflechir sur les desseins de leurs conducteurs, s'exécutera sans peine sous le règne de la liberté, qui fait naître si naturellement la confiance & le zèle, & propage si rapidement les lumières.

J'avoue que l'opération seroit plus simple, si on la réduisoit à des descriptions de *Départemens* plutôt que de *Districts*. Mais on perdroit probablement du côté de l'exactitude, ce qu'on croiroit gagner par cette réduction. Ce n'est pas dans les sciences pratiques que l'a-

bondance des faits peut nuire : tandis que des ſacrifices de ce genre faits à une fauſſe delicateſſe, & à l'elégance de l'éxécution, ne pourroient que nous éloigner de notre but. La nature eſt ſi variée ; les hommes, & les uſages , & tous les êtres, préſentent tant de particularités diverſes, d'une partie de juriſdiction, d'un canton, d'une paroiſſe, ſouvent même d'une colline à une autre ; qu'une étendue de quarante lieues quarrées, meſure commune des Diſtricts, ſera bien mieux obſervée, plus sûrement connue, & plus aiſément décrite, qu'une plus grande diviſion.

D'un autre côté, il ſeroit eſſentiel que ces deſcriptions particulières s'exécutaſſent également pour tous les Diſtricts du Royaume, ſi l'on en adoptoit le projet pour quelques uns. Ce ſeroit une ſuite de cadres, tous de même forme, & à-peu-près de même grandeur, que rempliroient autant de tableaux plus ou moins variés, plus ou moins riches, ſuivant le nombre & la nature des objets qui

en formeroient la compoſition; mais dont la comparaiſon ſeroit, par ce moyen, auſſi facile, que curieuſe & inſtructive. Il réſulteroit encore un autre avantage d'une telle opération: celui d'avoir les vues & les opinions d'un plus grand nombre de Citoyens éclairés, qui ſe ſeroient exercés ſur des objets ſouvent ſemblables ou analogues. Du reſte, l'exécution de ce projet n'auroit beſoin que de l'approbation & de la recommandation de l'autorité légiſlative; & de l'autoriſation donnée aux Adminiſtrateurs de chaque Diſtrict, de fournir aux frais d'impreſſion de la deſcription de leur arrondiſſement, ſur un rapport de commiſſaires qui en auroient vérifié l'exactitude.

Si des détails ſur les idiômes, les habillemens, & les manières de vivre des habitans des campagnes dans les différentes parties de nos Départemens, étoient jugés comme trop minutieux par quelques perſonnes; il eſt à croire que les obſervateurs en jugeroient autrement. Outre les connoiſſances politiques,

phyſiques & morales, où pourra conduire l'examen de ces particularités; les changemens graduels qu'elles éprouveront, ſeront peut-être le thermometre le plus sûr, des progrès que l'eſpèce humaine ne pourra manquer de faire, dans un nouvel ordre de choſes. Il exiſte certainement une parfaite identité de cauſes dans l'obſtination à conſerver pendant des ſiècles, un coſtume bizarre ou incommode, & dans les préjugés qui éterniſent des pratiques vicieuſes, en repouſſant de ſalutaires innovations. Toutes nos habitudes étant liées, ſont ſujettes à ſubir enſemble des modifications: & l'on ſera peut-être fondé à croire que les ténèbres de l'ignorance, & de funeſtes ſuperſtitions, ſe ſeront diſſipées dans les campagnes; à mèſure que le langage & le coſtume y auront perdu de leur ancienne barbarie. Sans doute, dans les grands événemens de ces deux années, nous euſſions vu moins d'imprudences & d'écarts; & ceux qui les ont commis, ſe fuſſent moins abuſés, s'ils euſſent donné plus d'attention aux révolutions

qui s'étoient déjà faites inſenſiblement, en pluſieurs pays, ſur ces objets. Mais ceux qui ſavent combien le ſuccès des meilleures inſtitutions dépend du choix des circonſtances où on les établit, ſentiront tout le parti que l'on peut tirer de ces indications; & ils n'en négligeront aucune.

EXTRAIT

Des Registres de la Société Royale d'Agriculture. Du 20 Mai 1790.

Le ſeul moyen de parvenir à connoître un vaſte Empire, c'eſt de faire des Deſcriptions Topographiques des diverſes parties qui le compoſent, & l'on s'en eſt occupé depuis quelques années ; mais, dans le nombre de ces Deſcriptions, nous n'en connoiſſons point qui ſoit plus complette & auſſi intéreſſante que celle du Diſtrict de Châtelleraud, par M. Creuzé de Latouche, Citoyen de ce Diſtrict, Correſpondant de la Société Royale d'Agriculture, & membre de l'Aſſemblée Nationale.

M. Parmentier & moi nous ſommes chargés, par la Société, de lui rendre compte de ce Mémoire. Notre rapport n'en préſentera point l'analyſe. La Société ayant entendu récemment, & avec trop d'intérêt, la lecture de cette Deſcription, pour qu'il ſoit néceſſaire de lui en rappeller les détails, & de fixer ſon opinion ſur le mérite de l'Auteur & de l'Ouvrage.

Quand le Botaniſte décrit, il ne voit que le règne végétal. Si c'eſt le Minéralogiſte, il daigne à peine quitter les entrailles de la terre pour nous en décrire la ſurface. Eſt-ce le médecin? il ne recherche que les cauſes qui influent ſur la conſtitution atmoſphérique, & ſur l'économie animale. Mais M. Creuzé de Latouche à tout vu, à tout décrit. Rien ne lui a échappé. Il ſuit les rivières, qui coulent au nombre de cinq, dans l'étendue du Diſtrict de Châtelleraud; il s'arrête dans les pays ſitués entre ces rivières, & les déſerts qui y exiſtent; car la France à ſes landes & ſes déſerts, qu'un meilleur ordre de choſes convertira inſenſiblement en terres labourables, en marais (*) & en bois. L'induſtrie de l'homme, déſormais, ne ſera plus enchaînée. Il a ſécoué les entraves du fiſc & de la féodalité. Devenu libre, il peut maintenant tout entreprendre.

M. Creuzé de Latouche décrit enſuite les trois règnes; puis les mœurs, les habitudes; mais les objets que l'Auteur traite avec le plus d'intérêt, & ſur leſquels

---

(*) *Marais*, s'entend ici d'une terre employée à faire venir des légumes & des herbes potagères, comme les Marais qui entourent Paris, qui ſont proprement des jardins potagers.

il semble s'arrêter avec plus de complaisance, ce sont le Commerce & l'Agriculture. Ce n'est pas qu'il ne présente des détails vraiment attristans, sur les plaies qu'à faites à ces deux sources de la prospérité publique, le régime ministériel & fiscal; mais ces maux n'existent déjà plus ou au moins le remède est-il prochain.

Autrefois de petites Manufactures de coutellerie, d'orfévrie, de cuir, de cire, de toile, faisoient, sinon fleurir la ville de Châtelleraud, au moins subsister ses Habitans. Aujourd'hui, la misere & la mendicité ont succédé à cette laborieuse activité. Le fisc & le domaine la frappoient tour à tour. C'étoit l'image de Carribde & de Silla; il falloit être englouti par l'un ou l'autre de ces gouffres politiques. Nous crierions aux barbares! Si nous lisions ces détails dans l'histoire d'un peuple étranger : & ces barbares, n'a guere nous l'étions.

S'il est une classe d'hommes qui doive savourer le bienfait de la révolution, c'est la Société Royale d'Agriculture. Compagnons & amis du laboureur, confidens des maux qu'il souffroit, & son organe auprès de l'Assemblée Nationale, nous goûtons d'avance tout le bonheur que lui préparent nos Législateurs.

M. Creuzé de Latouche y aura coopéré en cette qualité, & plus encore en offrant dans la Defcription Topographique qui fait l'objet de ce rapport, le modèle de femblables defcriptions pour tout le Royaume. Nous ajoutons qu'il feroit de la fageffe de l'Affemblée Nationale d'ordonner que chaque Département s'occuppat de faire une femblable Defcription de fon arrondiffement. C'eft un vœu que la Société peut former, & qui fera fans doute bien accueilli par l'Affemblée Nationale, comme étant le moyen de parvenir à la connoiffance exacte du Royaume.

Signé, PARMENTIER; CADET DE VAUX.

Certifié conforme à l'original & au jugement de la Société. Paris, ce 2 Juin 1790. AUG. BROUSSONNET, *Secrétaire perpétuel.*

TABLE DES MATIERES.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

Fin de la Table.

touzalintizdame vrin Le 11 Germinal donne a
premier paquet vingt livr ly 23
plus . . . . . dix neuf . 19
plus . . . dix huit . 18 ×
plus . . . dix neuf 19
79 ·

ferralle.

premier paquette trente trois ly . 33
plus trante deux livre . 32
plus vingt huit edemi 28 ×
plus trante deux . . . 32
plus vingt deux . 22
147
79
127

DESCRIPTION



Arrivé le 11 Germinal





DESCRIPTION *TOPOGRAPHIQUE* DU DISTRICT *DE CHATELLERAUD.*

CHAPITRE PREMIER.

Description Topographique.

LE Diftrict de Châtelleraud, dont cette ville occupe le centre, eft fitué dans une partie du Haut Poitou, entre les anciennes provinces d'Anjou, de Touraine & de Berry, & comprend foixante-huit paroiffes (1).

(1) On comprend dans ce nombre celles de la ville de Châtelleraud, qui en a cinq, avec une population d'environ dix mille ames.

Rivières. Cinq rivières arroſent ce pays : la Vienne, le Clain, l'Ozon, l'Envigne & la Creuſe.

La Vienne, la ſeule de ces rivières qui ſoit navigable, & qui ne commence à l'être qu'à deux lieues au-deſſus de Châtelleraud, traverſe le Diſtrict du Midi au Nord, dans toute ſon étendue, en formant quelques ſinuoſités peu conſidérables. Elle coule au milieu d'une plaine très-agréable à la vue, mais peu fertile, bordée par des coteaux dont les ſommets ſont tous d'une égale hauteur; & elle va ſe jetter dans la Loire, entre Saumur & Tours.

Le Clain, qui paſſe à Poitiers, vient du Sud-Oueſt ſe réunir à la Vienne, à une lieue au-deſſus de Châtelleraud; & préſente ſur ſes bords le coup d'œil riant des prairies qui manquent à la Vienne.

Cette rivière reçoit encore entre l'embouchure du Clain & Châtelleraud, l'Ozon, ruiſſeau qui coule parallèlement avec elle, à ſa droite, entre quelques bandes de prairies marécageuſes; & l'Envigne, qui traverſe en venant de l'Oueſt, un pays délicieux.

La Creuſe borne le Diſtrict au Levant, par une ligne tortueuſe dirigée du Midi au

Nord - Oueſt, où elle va tomber dans la Vienne au-deſſous du Port-de-Pil.

Cours de la Vienne.

Les eaux de la Vienne coulent inégalement, tantôt ſur un lit de cailloux & de graviers, tantôt ſur de larges bancs d'une pierre calcaire & poreuſe, fort commune dans tout le pays; & ſur d'autres bancs d'une pierre calcaire, qui ſe lève par feuilles ou tablettes aſſez minces, & qui, dans pluſieurs endroits ſe trouvant à fleur d'eau, nuit beaucoup à la navigation.

Le terroir dominant le long des bords nuds & élevés de cette rivière, eſt un gros ſable ſtérile, dont on voit de vaſtes amas par intervalles. En s'écartant à droite & à gauche, vers le pied des coteaux, on trouve communément une terre blanchâtre, quelquefois ſubſtantielle, ſur des couches de marne poſées ſur la pierre poreuſe. Quelquefois le terrein eſt humide & glaiſeux. Les coteaux plus ou moins éloignés du lit de la rivière, mais jamais de plus d'une lieue, & plus ou moins inclinés, préſentent tous ordinairement, où cette terre abſorbante, propre à la production des grains, lorſqu'elle n'eſt pas trop dégraiſſée; ou une argile jaune & compacte,

où ſe plaiſent les vignes & quelquefois les bois. Le ſommet de ces hauteurs n'eſt plus qu'un ſol tantôt pierreux, tantôt argilleux, mais preſque toujours impénétrable, où végétent cependant quelques chênes & des taillis, avec des brandes & des bruyères.

Pays d'entre la Vienne, au-deſſous de Châtelleraud & l'Envigne.

Si de deſſus les coteaux de la gauche, au-deſſous de Châtelleraud, on marche vers le couchant, on ſe trouve engagé dans une chaîne de collines, qui n'ont aucune direction ſenſible, & ne préſentent à la vue que des rocs, des ravins, des hauteurs eſcarpées, des éboulemens, & une terre couverte aſſez généralement de brandes & de bruyères, avec quelques arbres épars & des taillis. Quelques hameaux diſperſés, & des fonds de ravins cultivés, ſe rencontrent au milieu de ce déſordre de la nature, dans ce canton ſauvage, qui renferme les paroiſſes d'Uſſeau, Remeneuil, Légné, Vaux, Mondion & Velleche.

En ſe dirigeant delà au Sud-Oueſt, on trouve les collines moins multipliées, quoique ſans ordre, & formant entr'elles des baſſins découverts, qui préſentent plus de culture & de population. Les terres & les

productions y font affez variées ; mais la marne blanchâtre fillonnée par les labours, y forme le terroir dominant. Les paroiffes de Saint-Gervais, Saint-Criftophe, Avrigni, Thuré, Soffai, Savigni, Orches, occupent cette partie, qui conduit vers le Sud, à cette belle contrée qu'arrofe la petite rivière d'Envigne.

Cours de l'Envigne.

Ce ruiffeau coule uniformément fur un lit fablonneux, dans une plaine d'environ une lieue & demie de l'argeur, dont le terroir eft communément un fable des plus propre à la végétation. Auffi cette plaine eft-elle plus couverte que celle qui eft traverfée par la Vienne. Les coteaux parallèles de droite & de gauche, ont pour bafe la pierre poreufe ou le *tuf*, & quelques veines d'argile. Ils renferment les paroiffes de Douffai, Cernai, Bouffageau, Ouzilli, Saint-Genêt, & le village de l'Encloître, Clairvaux, Colombiers.

Pays d'entre l'Envigne & le Clain.

Le revers du coteau de la droite de l'Envigne domine fur la plaine qu'arrofe le Clain. Toute cette côte cultivée à fon fommet comme à fa bafe, préfente prefque par-tout une terre marneufe fur le *tuf*, & comprend les paroiffes de Naintré & Beaumont.

Cours du Clain.

Le long du Clain, qui eſt bordé de prairies, on trouve une terre brune, profonde & fertile. C'eſt ſur la rive droite de cette rivière, entre Mouſſais & Cenon, que ſe voit une ruine fameuſe appellée *le Vieux Poitiers*, reſte informe d'un temple, où l'on diſtingue encore qnelques veſtiges d'un ordre d'architecture gothique. Les fouilles que M. de la Roche-du-Maine a fait faire en cet endroit, y ont fait découvrir des tombeaux & d'autres monumens des Romains & des Barbares, bizarrement confondus.

Pays d'entre le Clain & la Vienne.

C'eſt au-deſſous du Vieux Poitiers que ſe réuniſſent la Vienne & le Clain. L'élévation qui ſe voit entre ces deux rivières, eſt un plateau qui s'élargit à meſure qu'elles s'éloignent, & dont le fond eſt une terre argileuſe, qui couvre des rocs carriés, ou des pierres de meulières, & qui n'offre que des ajons & des landes juſqu'à la forêt de Molière faiſant partie du Diſtrict de Poitiers.

Pays d'entre la Viene au-deſſus de Châtelleraud, & l'Ozon.

De ce plateau l'on deſcend dans la plaine unie, ſablonneuſe & maigre que traverſe la Vienne au-deſſus de Châtelleraud. La côte qui s'éleve entre cette rivière & l'Ozon, offre dans ſa partie ſeptentrionale, où ſe trouvent les

paroiſſes d'Anière & d'Availle, une excellente terre blanche, qui n'a que quelques pouces de profondeur ſur des bancs de moilon. Mais vers le Midi, ce plateau n'a plus que de l'argile, des pierres de meulière, de la marne & des landes incultes.

Cours de l'Ozon.

L'Ozon, qui prend ſa ſource au-deſſus de Montoiron, à trois lieues de Châtelleraud, coule dans un lit vaſeux entre des joncs, dans une plaine étroite, dont le ſol eſt une terre blanche, où domine la marne & le tuf. Quelques collines cultivées, dont le fond eſt toujours le tuf, ſe trouvent placées diverſement ſur la rive droite de l'Ozon, dans l'enceinte des paroiſſes de Senillé, Saint-Sauveur & Targé.

Déſerts entre l'Ozon, la Creuſe & la Vienne.

Mais au-deſſus de ces collines, règne un vaſte plateau, qui s'uniſſant aux coteaux de la rive droite de la Vienne au-deſſous de Châtelleraud, s'étend à l'Eſt & au Nord juſqu'à la Creuſe. Cette triſte contrée, preſque toute en landes & en déſerts, comprend les paroiſſes de Sainte-Radégonde, Cenan, Archigni, la Chapelle-Roux, Freſſineau, Chenevelle, Pleumartin, Crémille, Légné-les-Bois, Couſſai, Saint-Hilaire, Oyré; avec celles de

Posé-le-Vieil, la petite ville de la Roche-Posé, Léſigni, Meré, Leugni & Saint-Remi, ſituées ſur les bords même de la Creuſe.

Cours de la Creuſe.

Le lit & la rive droite de cette rivière, ont la plus parfaite analogie avec le lit & les bords nuds & unis de la Vienne : mais ſa rive gauche, qui dépend ſeule du Diſtrict, n'offre qu'une ſuite de collines rocailleuſes & eſcarpées, où l'on voit autour des bourgs, quelque culture ſur le tuf.

Le ſol de tout le reſte du pays ſitué entre la Creuſe & les coteaux de l'Ozon & de la Vienne, eſt preſque toujours une glaiſe tenace & humide, quelquefois un terrein pierreux & deſſéché; & par-deſſous, règne, à différentes profondeurs, un lit preſque continuel de différentes marnes, d'ont le mélange avec cette terre ſtérile en apparence, produit, lorſqu'on peut l'effectuer, des effets merveilleux.

Après Saint-Remi, qui eſt ſur le bord de la Creuſe, on redeſcend par Buxeuil & Poiſé, dans la plaine ſablonneuſe de la Vienne. Et en remontant cette rivière, depuis l'extrêmité inférieure du Diſtrict, au-deſſous du Port-de-Pil, juſqu'à ſon exrêmité ſupérieure, on parcourt ſucceſſivement dans une étendue

de neuf lieues, les paroiſſes des Ormes, Danger, Saint-Romain, partie de celle de Vaux, Saint-Utre, Ingrande, Entran, Antoigné, la ville de Châtelleraud, Pouthumé, Cenon, Prinçai, Vouneuil, Bonneuil-Matours & Belle-Fonds.

Règne minéral.

La terre blanche & marneuſe, ſur des bancs d'une pierre très-tendre, eſt donc le ſol dominant dans toute la partie cultivée du Diſtrict de Châtelleraud. Viennent enſuite le gros ſable le long de la Vienne; & le ſable fin, & quelque fois le ſable gras, le long de l'Envigne. L'argile & différentes veines de terres maigres recouvrent toutes les hauteurs.

La pierre poreuſe & molle eſt auſſi la plus commune. Quoiqu'elle préſente quelquefois des différences, elle eſt en général perméable à l'eau, & ſuſceptible de ſe déliter en partie au froid des hivers, lorſqu'elle ſort des carrières. On la taille aiſément; mais employée en maçonnerie, elle ſe ſalpêtre au bout de quelques années, depuis le niveau de la terre juſqu'à la hauteur de ſix à huit pieds. On la trouve à peu de profondeur, par couches horizontales, ſous une ſubſtance blanche & marneuſe, que couvre immédiatement la terre végétale.

Ces bancs s'étendent à une très-grande distance dans la Touraine & le Berry. On les trouve le long des rives du Cher, de l'Indre & de la Creuse. Ils règnent également le long de la Vienne, à Chinon; s'avancent à Mirebeau, passent sous l'Envigne, & continuent jusqu'aux paroisses de Nintré & Beaumont entre Châtelleraud & Poitiers, où ils finissent tout-à-coup, sans reparoître d'avantage dans la province du Poitou. Ils renferment beaucoup de coquillages incrustés, tels que des cornes d'ammon, des oursins, des nautilles & des huîtres. La plupart de ces fossiles y sont pétrifiés; quelques-uns ont encore leur substance primitive.

Les paroisses de Saint-Remi & Bonneuil-Matours & le village de Marmande près de Velleche, ont des carrières d'une pierre coquillère plus dure, que l'on emploie à des usages où la pierre tendre ne pourroit servir.

Près du village de Saint-Sulpice au-dessus de Danger, on lève à fleur de terre un grais très-dur, excellent pour le pavage. Dans quelques endroits des environs de Châtelleraud, on trouve, sous une couche de terre, un grais plus grossier, connu dans les pays sous

le nom de *grifon*, qui fe lève par tablettes ; & que l'on emploie à faire des murs de clôtures. Quelques obfervations font foupçonner que fous ce grais, l'on pourroit trouver des bancs d'un grain plus fin, d'une fubftance graniteufe, & fufceptible d'être polie.

Les plateaux élevés qui font entre le Clain & la Vienne, la Vienne & l'Ozon, & fur la rive droite de ce ruiffeau, renferment des pierres de meulières, qui fe trouvent par morceaux, à quelque profondeur fous l'argile. Beaucoup de cantons dans ces parties manquent de pierre pour bâtir. Dans quelques-uns on emploie des filex, qui s'y trouvent répandus fur la terre. Les paroiffes de Couffai, Légné-les-Bois, & quelques autres dans les brandes ont des pierres calcaires trés-propres à faire de la chaux, & elles en fabriquent.

Les coteaux de la droite & de la gauche de la Vienne, ceux de la Creufe & de l'Envigne, contiennent une quantité de foffiles, que l'on trouve à chaque pas fur les hauteurs, & dans les ravins où les eaux les entraînent journellement. Ce font des fongites, des madrépores, des corallites, nombre de coquillages, principalement des boucardites & des ourfins, & des pétrifications de végétaux.

Dépôt de coquilles.

Mais un amas bien confidérable & bien remarquable en ce genre, eft un banc tout entier de coquillages, liés enfemble par un gluten, qui s'étend depuis le village d'Ozon, dans la plaine entre Châtelleraud & Pouthumé, jufques fur le coteau du *Châtellier*, au deffus du faubourg Sainte-Catherine. Le chemin neuf du plant des Minimes au *Terrier-Blanc* qui en eft pavé, en traverfe une vafte carrière. Et celui qui monte au Châtellier, que l'on appelle *le Roc*, eft entiérement creufé dans cette maffe de coquilles.

Ce banc difparoît entiérement près d'Ozon; mais on en retrouve la trace au village de l'Encloître, qui eft à trois lieues, & dans quelques paroiffes voifines. Là le gluten qui lie les coquilles eft beaucoup plus dur. Les habitans emploient cette fubftance à faire des feuils de portes & des marches d'efcalier. Peut-être en trouveroit-on dont la dureté iroit jufqu'à un certain point, & qui pourroit prendre le poli & les apparences du marbre. Mais les coquillages de Châtelleraud, dont le gluten eft plus tendre, feroient peut-être fufceptibles d'être calcinés à l'air, & de fervir d'engrais dans différentes terres.

Parmi les ſables de la Vienne, on trouve des cailloux tranſparens, ſuſceptibles d'être taillés, qui ont été connus anciennement dans le commerce, ſous le nom de *diamans faux de Châtelleraud.*

Tous les grains, les légumes & les fruits des régions tempérées de la France peuvent ſe recueillir dans le Diſtrict de Châtelleraud. Toutes les eſpèces de végétaux proſpèrent merveilleuſement dans la plaine qu'arroſe l'Envigne. Le ſeigle eſt la principale production des ſables de la Vienne, le froment & l'orge, celle des terres blanches ſur le tuf. Les parties cultivées dans les brandes, produiſent de l'avoine & du froment; mais les plantes délicates ne ſe voient point ſur les terreins glaiſeux & froids des ces hauteurs. La vigne ſe plaît ſur la pente & l'argile rougeâtre de quelques coteaux, où elle vit un temps infini; mais où elle végette lentement d'abord, produit toujours très-peu, & coûte par conſéquent beaucoup à cultiver. Règne végétal.

Quelque ſubſtantielle & profonde que ſoit la terre marneuſe ſur le tuf, elle ne peut ſouffrir les poiriers, les peupliers, les acacias, les maroniers, les hêtres, les platanes & les

tilleuls : & les plantes potagères n'y peuvent prospérer pendant l'été. Mais l'orme, le noyer, le pommier, le prunier, l'abricotier, & surtout l'amendier, semblent s'y plaire de préférence.

Les arbres forêtiers les plus communs sont les chênes & les ormes ; avec les différentes espèces de peupliers, les saules & les aunes le long des ruisseaux. Le pays n'offre de bois remarquables que deux petites forêts, l'une près de Châtelleraud, entre l'Envigne & la Vienne ; & l'autre appellée *la forêt de la Guerche*, entre la Vienne & la Creuse. On ne voit point de hêtres ni de frênes, quoique dans plusieurs cantons ces arbres pûssent très-bien réussir : on ne plante point non plus de muriers, qu'oiqu'il soit apparent que les terreins sablonneux des environs de Châtelleraud, leur seroient très-favorables, comme j'ai commencé à en faire l'expérience. En général, les espèces d'arbres sont peu variées dans ce District, & il en est de même des plantes. On y trouve seulement les plantes médicinales les plus usitées, le lierre terrestre, les véroniques, la camomille, la buglose, la patience, la tanésie, la guimauve, la croisette, la consoude,

la petite centaurée, le mille pertuis, la ſauge, le capillaire, la ſcabieuſe, la germandrée. Les terres marneuſes ſur le tuf produiſent ſpécialement la brionne, la fumeterre, la bourache, le marrube, l'éclaire, la morelle, le bouillon blanc, le raifort ſauvage, le panais, la carotte ſauvage, les orties, la bardane, la ronce, la clématite, le prunelier, l'églantier, le ſureau, l'hiéble, la mercuriale. On préſume ordinairement que les vignes où croît cette dernière plante, ne peuvent donner que de mauvais vin.

Les plantes des terres incultes & glaiſeuſes des hauteurs, ſont entr'autres, le ſerpolet, l'origan, l'eufraiſe, la piloſelle, des ſcabieuſes, des aſphodelles, le genièvre, la bruyère, le genêt épineux.

Les prairies ſont très-peu communes. On ne cultive point de trefle, & cependant le trefle ſauvage y naît de lui-même par-tout. Parmi les différentes ſortes de champignons, on diſtingue les oronges. On trouve auſſi des truffes dans certaines veines de terre marneuſe, & quelquefois au pied des chênes & des charmes.

Le règne animal ne préſente rien non plus

Règne animal.

de remarquable. Il ne s'éleve point de gros bétail : & l'on aſſure que les bêtes à cornes ne peuvent proſpérer dans ces brandes glaiſeuſes de toute la partie orientale, & qu'au contraire elles y amaigriſſent dans les pâturages, & y prennent des maladies. Les bêtes à laine ſont d'une eſpèce moyenne. Les chèvres ſont communes préciſement dans quelques endroits les plus cultivés, au grand préjudice des haies, des arbres fruitiers & des vignes.

Ce n'eſt que dans les bois de la partie orientale que l'on trouve des bêtes fauves. Tout le pays fournit tout autre gibier. Les renards, les blaireaux, les putois & les lapins, trouvent dans les carrières multipliées du tuf, des retraites favorables.

Les poiſſons qui ſe pêchent dans la Vienne, & qui manquent aux autres rivières du Poitou, ſont le ſaumon, la truite ſaumonée, l'aloſe, la lamproie, la plie, la breme & la perche. Depuis quelques années ſeulement on y prend des lottes. Les chaſſeurs tuent l'été à coups de fuſil, un poiſſon que dans le pays on appelle *Meuil*, & qui eſt un muge.

Mœurs & habitudes.

Tous les rapports communs de gouverne-

ment,

ment, d'éducation, de religion (1) & de profeſſion, qui depuis des ſiècles confondent les hommes des mêmes Provinces, ſembleroient m'interdire toute recherche ſur des mœurs & des habitudes qui fuſſent particulières à une ſi petite portion du genre humain. J'oſerai néanmoins indiquer pluſieurs traits diſtinctifs qui m'ont paru faciles a ſaiſir parmi les habitans du Diſtrict de Châtelleraud. Il entre d'ailleurs dans mon plan, de rendre compte de leur manière de vivre.

Dans cette ville, l'induſtrieuſe activité des Citoyens, notée par les Géographes, ne s'eſt point démentie, malgré les cauſes de découragement que lui ont oppoſées conſtamment les contrariétés des temps, les viciſſitudes du commerce, l'oppreſſion du fiſc, & l'appauvriſſement de tout le pays.

Les payſans parlent un françois incorrect, mêlé d'anciennes expreſſions que l'on trouve dans Amiot, & dans nos autres Ecrivains antérieurs. Mais pluſieurs de leurs pronoms

---

(1) Il exiſte quelques non-catholiques dans la ville de Châtelleraud, mais il n'en eſt point parmi les artiſans & les gens de campagne.

& de leurs articles, ſur-tout les démonſtratifs, ont un caractère étranger, qui, quelquefois ſemble indiquer une étymologie italienne. Ils mouillent auſſi comme les Italiens, le *g* & l'*l* réunis; & prononcent la plupart des *o* en *ou*. Ils font ſentir fortement la lettre *e* dans tous les mots où s'employe la voyelle compoſée *eau*, & ſuppriment l'*i* dans les terminaiſons en *ien*, comme dans celle de *ſoutien*, *chien*, &c. Au ſurplus leur idiome & leur coſtume qui n'ont rien de l'idiome ni du coſtume *Poitevins*, ſe confondent avec ceux du Berry & de la Touraine. Leur diſcours eſt très-accentué.

Les hommes ſont chauſſés avec des guêtres de toile ſans boutons, & des ſabots, ou des ſouliers ferrés, dans leſquels leurs pieds ſont à nud en toutes ſaiſons. Les jours de fête, ou en voyage, ils portent une ou deux veſtes d'une groſſe ſerge griſe, qui ſe fabrique dans le pays, avec un gilet le plus ſouvent de même étoffe. Les jours de travail, ils ont un ſurtout de toile ou de mauvaiſe étofle ſur le gilet.

Les femmes ont leurs cheveux treſſés, & entièrement cachés ſous une cornette très-ſimple. Elles s'habillent de ſerge griſe, & les plus élégantes d'étamine bleue, portant ſur

leur corſet, un caſaquin à manches plattes, qui avancent juſqu'à la moitié de l'avant bras, avec des baſques qui débordent de quelques doigts ſur le jupon. Lorſqu'elles vont à l'égliſe, ou au loin, elles ſe couvrent d'un *capot* de groſſe étoffe griſe, ayant une tête, comme les peliſſes des dames, & de la même longueur. Autrefois elles portoient à la place de ce capot, un ſimple morceau d'étoffe long & étroit, paſſé en drapperie ſur la tête & les épaules. Leurs chauſſures ſont communément des bas de laine bleue, avec des ſabots, ou des galoches à ſemelle de bois, ou des mules. Dans l'été, elles vacquent aux travaux nues jambes, & même nuds pieds, ainſi que leurs enfans, qui ſont traités avec beaucoup de douceur.

Ces Cultivateurs ne ſe nourriſſent que de pain noir, fait avec du méteil, d'ail & de pois ſecs. Leur boiſſon eſt une partie de l'année, de l'eau paſſée ſur du marc de raiſins, & quelque fois ſur des cormes; & l'autre partie, de l'eau pure. Jamais ils ne font uſage de viande, pas même de porc ſalé. Les œufs ſont le plus grand luxe de leurs tables; & ils ne connoiſſent point d'autre aſſaiſonnement que quelques gouttes d'huile de noix. C'eſt parce que les légumes ſecs abſorbent moins d'huile,

qu'ils les préferent à d'autres plantes potagères ; & notamment aux pommes de terre.

Se trouvant placés ſur des frontières de pays de gabelle, le régime fiſcal leur avoit reglé le ſel, par des violations ſucceſſives des traités de la Province, & des premières loix de l'humanité : & ces malheureux, n'en ayant preſque jamais ſuffiſamment pour aſſaiſonner leurs alimens, étoient encore accuſés hautement par la Ferme générale de vendre du ſel de leur ration aux Contrebandiers, tandis qu'ils étoient réduits continuellement à en acheter d'eux, ou à s'en paſſer. Souvent l'expoſition que l'on faiſoit de leurs peines & de leurs larmes aux agens du fiſc, étoit accueillie avec des imputations injurieuſes & des railleries. Ils ceſſent enfin d'être ſujets à ces maux; mais il faut que l'on ſache qu'ils les ont long-temps ſoufferts, & qu'ils les éprouveroient encore, ſans la révolution.

Je ne ſache pas que dans aucune des paroiſſes de ce Diſtrict, hors les villes, il exiſte des maîtres d'école. Depuis pluſieurs années, le Gouvernement avoit établi dans quelques villes de la Province, des cours gratuits d'accouchemens, pour les femmes de la campa-

gne. Preſqu'aucune d'elles n'a voulu profiter de cette inſtitution, pour exercer une profeſſion pénible parmi des miſérables hors d'état de payer ſon travail. Les payſannes s'accouchent les unes les autres comme elles peuvent. Quand les malades de la campagne échappent à des Chirurgiens ignorans, ils réſiſtent difficilement à l'épuiſement où les réduiſent, à la ſuite de leurs maladies, la repriſe ſubite du travail, & le manque abſolu d'alimens confortatifs.

Cependant ces payſans ſont, malgré tant d'infortunes, doux, ſociables, même obligeans. Leurs attachemens aux anciennes pratiques, leur ſont communs avec tous les hommes ſimples & timides, & qui voient de trop grands riſques à ſe tromper, ou à être trompés.

On trouve dans les Cultivateurs de la plaine de l'Envigne des modèles d'induſtrie, de courage & d'activité. Ils paſſent les jours à cultiver leur terre, & les nuits à exporter ſes productions. Leurs femmes même s'emploient avec ardeur aux labours & aux travaux les plus pénibles. Ils ſont principalement livrés à la culture des légumes; & quelques-

uns de leurs champs reſſemblent aux carreaux d'un potager. Ils ne tiennent point de bétail, mais ils ont une ſagacité admirable, pour tirer de leur ſol tout ce qu'il peut produire, en combinant les changemens de leur culture, en recherchant au loin l'engrais pour eux le plus convenable, qui eſt le fumier de pigeon, & en renouvellant ſans ceſſe leurs ſemences. Un gouvernement oppreſſif n'a pas plus laiſſé dans ce canton qu'ailleurs, le Cultivateur laborieux jouir du fruit de ſes ſueurs : mais malgré ſes efforts deſtructifs, la nature s'y montre encore ſous un aſpect riant.

Ce qui ſe voit dans toute la partie orientale contraſte bien triſtement avec un tel tableau. Les malheureux qui fréquentent cette contrée n'anoncent que l'indolence, la miſère, & la nature humaine dans ſa dégradation. Ils ſe nourriſſent uniquement du pain le plus groſſier, fait avec de l'avoine ou de l'orge, & qu'ils ne mettent même pas en ſoupe. L'uſage des légumes & des herbes potagères les plus indiſpenſables, leur eſt à peine connu. La terre exigeroit d'eux d'énormes avances, & de longs travaux qu'ils ſont hors d'état d'entreprendre. Ils ſont forcés de la laiſſer inculte ; & ils paſ-

ſent ainſi leur vie dans l'indigence, les ſouffrances & l'inaction.

Etabliſſement d'Acadiens.

En 1772, le Gouvernement entreprit, ſur les indications de M. de Peruſſe, d'établir dans une partie de ces cantons, pluſieurs de ces familles Acadiennes réfugiées en France, en 1757, qui attendoient depuis cette époque, qu'on leur donnât des terres à cultiver. L'établiſſement fut fixé dans la paroiſſe de Cenan, où l'on édifia des habitations, & où l'on commença des défrichemens. Mais des Agens de l'Adminiſtration, qui n'envoyèrent pour cet établiſſement que des familles d'ouvriers les moins propres à la culture de la terre, rendirent vains tous les efforts diſpendieux qui avoient été faits. La plupart des Acadiens s'en retournèrent, hors quelque-uns, dont les travaux & la perſévérance ont aujourd'hui tout le ſuccès qui leur étoit du. Mais on doit du moins aux ſoins particuliers que ſe donna M. de Peruſſe pour cette entrepriſe, l'uſage de la marne & de la charrue, & de la bonne culture, introduit dans ce pays, qui a fait voir ce qu'y vaut le ſol, & quelles richeſſes on en peut tirer, lorſqu'on parvient à lui donner tous les ſoins qu'il demande. Je citerai à l'ap-

pui de cette aſſertion, un Cultivateur recommandable, M. Guillard, fixé depuis pluſieurs années dans une de ces habitations, qui par ces moyens employés avec aſſiduité & intelligence, à ſu porter la vie dans un terroir où la nature ſembloit morte, & rendre une poſſeſſion floriſſante au milieu d'une contrée ſtérile.

Singulière ligne de démarcation entre Châtelleraud & Poitiers.

Je crois devoir préſenter ici une obſervation ſingulière, dont il n'eſt peut-être pas aiſé de decouvrir les rapports, mais qui n'en eſt pas moins frappante.

Le règne de ce tuf, qui s'étend ſi avant dans le Berry, ceſſe tout-à-coup entre Poitiers & Châtelleraud, au delà du village de la Tricherie; & c'eſt préciſement à ce point que le coſtume & l'accent éprouvent auſſi bruſquement dans le peuple, un changement extrême; tandis que l'accent & le coſtume des environs de Châtelleraud ſe retrouvent dans le peuple du Berry, du côté du Blanc & d'Argenton, juſqu'à plus de vingt lieues. Il ſembleroit que la nature & quelques habitudes euſſent voulu circonſcrire ce pays dans la Province du Berry, avec laquelle il n'a eu juſqu'à préſent que des communications éloignées & difficiles; & ſéparer au contraire Châtelleraud & Poitiers par

une forte ligne de démarcation. Cette ligne reçoit encore une teinte plus tranchante des différences que préfente l'afpect des deux pays, leurs methodes de culture, & jufqu'au goût de leurs vins.

Ces faits rappellent naturellement une rivalité plaifante exiftante anciennement entre le peuple des deux villes, & ils aident peut-être à en rendre quelque raifon. On voit du moins comment des habitans de Poitiers & de Châtelleraud, engagés par une multitude de relations à fe rapprocher fans ceffe, étoient toujours étonnés de trouver tant de particularités qui fembloient les éloigner.

CHAPITRE II.

Commerce.

DES artifans laborieux qui s'emploient au tranfport des graines de la plaine de l'Envigne (1), & de quelques laines du Mirebalais, dans

(1) Ces graines font le chenevis, l'anis, la coriandre, des graines de différens légumes.

le Berry; & une nombreuſe corporation de coutelliers, produiſent à Châtelleraud ce mouvement remarquable, qui, joint à la ſituation de cette ville ſur une rivière navigable, pourroit donner des idées exagérées ſur ſon commerce. Mais on peut juger du peu d'étendue de ce commerce, par le peu d'aiſance qu'y ont eu de tout temps les habitans. L'aſpect pauvre de la ville de Châtelleraud, qui a toujours frappé les voyageurs, la vie frugale & retirée de ceux qui le peuple y appelle les *riches*, & la modicité conſtante de leurs fortunes, dépoſent que l'ordre de la nature, ou des obſtacles particuliers y ont toujours réduit à de très-petits effets, les avantages apparens de la ſituation, & les efforts de l'induſtrie.

Le plus frappant de ces avantages eſt la navigation de la Vienne, qui tombant dans la Loire, doit donner lieu à un commerce d'exportation & d'importation.

Objets d'exportation & d'importation.

Les ſeuls objets d'exportation par la Vienne, ſont des eaux-de-vie de la Saintonge, quelques fruits ſecs du pays, des grains provenant des pays voiſins, & des meules de meulières.

Les objets d'importation ſont du fer, du charbon de terre, de la réſine, de l'ardoiſe,

de la potterie & de la fayance, objets qui viennent du Berry, par le Cher, du Nivernois, de l'Orléanois & de l'Anjou par la Loire. Les droits d'entrée & de ſortie de la Bretagne ont été juſqu'à préſent un obſtacle inſurmontable au commerce que l'on auroit pu faire avec cette Province, d'où l'on auroit tiré des poiſſons ſalés & des marchandiſes de l'Orient.

Dans un état de choſes ordinaire, le peu de fertilité du ſol de Châtelleraud, la ſtérilité entière des campagnes qui l'avoiſinent du côté du Berry, & de la partie orientale du Haut Poitou, ne pouvoient fournir que peu de grains pour l'exportation. Une partie des objets importés, tels que le fer, l'ardoiſe, le charbon de terre & la réſine s'employoient dans le pays; le ſurplus, avec de la fayance & de la poterie, expédiées pour quelques parties du Haut Poitou, procuroient à des marchands de Châtelleraud, un ſimple droit de commiſſion.

Navigation de la Vienne.

Mais quelque borné que dût être ce commerce par lui-même, il étoit encore reſtreint par les difficultés décourageantes, & ſouvent ruineuſes de la navigation. Ces difficultés étoient, d'un côté, les nombreux bancs de pierre à fleur d'eau, dans le lit de la Vienne,

l'embarras de remonter la Loire pour aller vers l'Orléanois, & celui de remonter plus péniblement encore la Vienne, pour revenir à Châtelleraud: & d'un autre côté, de dangéreuſes *braies* ou barres conſtruites ſur cette rivière, pour y arrêter le poiſſon; & des péages multipliés ſur la Loire, qui par des retards toujours renaiſſans, faiſant manquer les courts momens des vents & des eaux favorables, multiplioient les pertes des bateliers & des commerçans.

Telle fut dans les meilleurs temps cette navigation ſur la Vienne, plus enviée de quelques villes voiſines, qu'elle n'en étoit juſtement appréciée: & en ce moment en grande partie détruite par différens revers.

1°. On a préfére pour le tranſport de eaux-de-vie, la voie sûre des grandes routes perfectionnées, aux trajets lents & périlleux par la Vienne. La plupart de ces eaux-de-vie qui venoient s'embarquer à Châtelleraud, traverſent ſouvent cette ville en paſſe debout.

2°. l'inquiſition des Aides, pouſſée ſucceſſivement juſqu'à des rafinemens incroyables & qu'il ſeroit trop long de décrire, a porté les plus funeſtes atteintes à ce qui étoit reſté

du commerce d'exportation d'eau-de-vie; & le commerce d'importation qu'il facilitoit, en a également souffert.

3°. Enfin un désastre occasionné par les glaces qui brisèrent & engloutirent une quantité de bateaux sur la Vienne, dans l'hivert de 1789 (1), la ruine des bateliers, & le renchérissement des voitures par eau, qui en ont été les suites, achevèrent d'anéantir pour lors ce qui restoit à la ville de Châtelleraud de l'avantage d'avoir une rivière navigable.

Fabriques.

La coutellerie autrefois florissante, n'étoit cependant qu'un petit commerce de debit, fait par les ouvriers même. Cette fabrique se trouve aujourd'hui anéantie par la stagnation & la chute générale de tout le commerce. Mais le dernier règne des maîtrises, qui, devenu plus oppressif, a interdit rigoureusement aux couteliers, les échanges de leurs ouvrages pour diverses marchandises, a accéléré leur

(1) Ce désastre fut constaté par un procès-verbal très-circonstancié, des Magistrats de Châtelleraud, du 14 Janvier 1789, dont des doubles furent envoyés à la Commission Intermédiaire Provinciale & à celle de Département.

ruine, en arrêtant tout d'un coup une partie de leur débit.

Le génie du fisc a su détruite des manufactures de cuirs (1), de cire blanche & de toiles qui existoient autrefois. Cette dernière fabrique perdue par des droits énormes imposés sur les maîtrises (2), à arrêté l'emploi d'une des

---

(1) Il seroit superflu de décrire ici toutes les absurdes opérations fiscales qui ont abîmé les manufactures & le commerce des cuirs. Les Cahiers des Provinces, les cris de tous les fabriquans du Royaume, & une infinité d'ouvrages, ont tout rempli des justes plaintes de la Nation, contre cette partie de finance, très-bien développée d'ailleurs dans le rapport fait par M. Dupont, à l'Assemblée Nationale, dans la séance du 12 Mars de cette année.

(2) Par l'Edit de 1777, la finance des lettres de maîtrise seulement, fut portée à cent cinquante liv. pour les tisserands, comme pour tous les *fabriquans de soie, laine, fil & coton*. Les tisserands de Châtelleraud, loin de remplir l'idée que l'on se fait ordinairement d'un *fabriquant* dans les grandes villes de manufactures, étoient de simples mercenaires, gagnant leur pain à faire de la toile grossière à quelques sous par aune, pour des propriétaires qui leur fournissoient le fil de leur cru. Cette classe nombreuse alors, ne pouvant payer les nouveaux droits de

productions du pays, & la ressource infiniment précieuse de la filature du chanvre, qui

---

maîtrise, ni parconséquent travailler, est tombée dans la misère & la mendicité, & a presque totalement disparu. Dans le même temps une autre loi émanée de l'Administration des Domaines, mettoit ces malheureux pour les droits de contrôle de leurs contrats de mariage & de leurs testamens, dans la même classe que les médecins & les avocats. On a vu des veuves, à qui leurs maris avoient legué en mourant, quelques ustensiles & quelques haillons, être obligés d'abandonner leurs legs, parce que les droits de contrôle en excédoient la valeur.

Quand nos neveux prospérant sous un gouvernement raisonnable, reverront tous les Réglemens absurdes, honteux & atroces, auxquels l'esprit fiscal nous avoit assujettis, il leur viendra sans doute à l'esprit que nos Administrateurs, & leurs principaux agens, avoient été choisis parmi les plus cruels sauvages. Il est plaisant de voir tirer de si fiers argumens contre un peuple rongé de misères, de quelques momens d'égaremens & de désespoir; tandis que toutes les combinaisons refléchies de barbarie, que présentent notre fisc, & la plupart de nos précédentes institutions, sont sorties de l'imagination des hommes polis, humains, religieux, aimables, bien nés, composant la *meilleure compagnie*, comme ceux qui vouloient bien s'intéresser au régime si équitable & si honnête, des lettres de cachet & des pensions.

procuroit du travail & du pain aux pauvres femmes de la campagne.

La ville de Châtelleraud avoit aussi une corporation d'orfevres, qui ont presque tous fermé leurs ateliers, pour se soustraire aux vexations des Aides.

Le commerce des légumes & de quelques autres menues denrées, mérite moins d'attention parce qu'il est en lui-même, que par la manière dont il se fait. Aussi insuffisant pour occuper des capitaux de négocians, que des agens en sous ordre, ce petit trafic s'effectue par des artisans actifs, qui ne doivent qu'à leurs travaux manuels, à leurs courses pénibles, à leurs veilles, & sur-tout à une grande sobriété, la modique subsistance qu'ils en retirent.

Parmi les divers petits objets sur lesquels s'exerce l'industrie du peuple de Châtelleraud, je citerai un commerce de sabots, qui s'y étoit formé depuis quelques années, & que la perte des noyers par l'hivert de 1789, va peut-être anéantir. Les Acadiens qui séjournèrent en cette ville, vers 1772, pendant qu'on leur édifioit des habitations dans la paroisse de Cenan, étoient, comme je l'ai déjà observé, plutôt des artisans que des cultivateurs. Quelques-uns

ques-uns excelloient particulièrement à faire des ſabots commodes & légers pour les dames. Des artiſans du pays acquirent bientôt leur talent, & depuis, ils avoient établi des atteliers intéreſſans, dont les ouvrages s'exportoient aſſez loin dans pluſieurs Provinces.

Cauſes de l'induſtrie de Châtelleraud.

Il ne ſera pas inutile de s'arrêter un moment ſur les cauſes de cette induſtrie remarquable, qui ſe replie avec tant de facilité ſur toutes les branches qui peuvent lui être offertes. On ne peut pas douter que la ſituation de la ville, placée entre pluſieurs contrées diſparates, n'y ait favoriſé en général cet eſprit actif & commerçant. Les marchandiſes de potterie & de fayance tirées par la Vienne, & diſtribuées dans différens endroits du haut Poitou; des denrées de l'Envigne, des laines du Mirebalais, tranſportées dans le Berry & la Touraine par Châtelleraud; les divers objets dont ces tranſports y ont facilité le retour; y ont alimenté le travail des artiſans. Mais ils n'auroient pas ſi bien tiré parti de ces reſſources, ſans le bonheur qu'à eu leur ville de n'avoir jamais de communautés ni d'eccléſiaſtiques riches, ni de ces conſommateurs opulens qui font vivre des gens oiſifs

& dégoûtent les hommes de la ſobriété & du travail. Quoique cette ville ait eu pluſieurs tribunaux, & des agens d'adminiſtration & de finance, leurs reſſorts peu étendus n'ont point attiré de grandes fortunes. Les citoyens employés dans ces états, forcés par leurs modiques facultés de vivre dans la ſimplicité & l'économie, n'ont point favoriſé le luxe de repréſentation, l'oiſiveté, la mendicité (1) & la gourmandiſe: & s'ils ne produi-

(1) Les mendians ſe ſont multipliés à Châtellerauld comme ailleurs, à meſure que le fiſc enchaînant de tous côtés l'induſtrie, a réduit lui-même les hommes à l'inaction, & que la déſolation des campagnes a fait refluer leurs pauvres habitans dans les villes. Mais ſans ces cauſes forcées, la ville de Châtelleraud, quelque peu opulente qu'elle eut pu être, auroit été une de celles d'où l'eſprit laborieux du peuple auroit le plus éloigné la mendicité. Les voyageurs ont pu s'appercevoir de l'emploi qu'y faſoient les ouvriers de la plus grande partie des nuits, pour travailler: & j'ai entendu une femme *de qualité* ſe plaindre de ce que la police n'y défendoit pas l'emploi des marteaux & des rouets pendant la nuit, dont le bruit troubloit le ſommeil des voyageurs. On a vu très-communément des couteliers, des tiſſerands, & d'autres artiſans manquant d'ouvrage, ſervir de goujats aux maçons, pour n'être pas obligés de mendier.

ſoient rien pour la conſommation des autres, ou pour l'exportation, ils conſommoient du moins très-peu pour eux-mêmes.

Suppoſez qu'au contraire Châtelleraud eut eu un Clergé nombreux & riche, beaucoup d'officiers gagnant de gros appointemens, des nobles faiſant beaucoup de dépenſe; certainement il en ſeroit réſulté d'autres habitudes & d'autres mœurs. Les nombreuſes places de domeſtiques peu occupés, la facilité de tirer l'argent de ces conſommateurs pour des ſervices peu profitables, les influences de leur vie ſenſuelle, auroient ſubſtitué l'indolence à l'induſtrie, la multiplicité des beſoins à la frugalité, & une ſtérile conſommation aux produits des matières miſes en œuvre. Le commerce auroit eu moins d'alimens. Ce trafic minutieux qu'offre la nature du pays, n'eut point trouvé ces artiſans laborieux, qui ſeuls ſont en état de l'exercer. Ne pouvant s'y livrer avec autant d'économie, & pour d'auſſi minces profits qu'ils l'ont fait juſqu'à préſent, ils n'auroient pu avoir la préférence pour être les meſſagers & les fourniſſeurs de pluſieurs pays voiſins: & ils auroient perdu les avantages de leur poſition. Tel que ſoit aujour-

d'hui l'état de ruine de toutes ces fabriques & de tontes les parties de commerce, elles n'attendent pour renaître que ce qu'il faut pour redonner la vie au commerce par-tout ; la destruction du fléau de la fiscalité, la suppression des péages, & la liberté rendue à l'industrie. Mais la renonciation de la Brétagne à ses priviléges, qui ouvre de nouvelles communications avec cette Province, mérite dès à présent, toute l'attention du Département de la Vienne. Comme il est de l'intérêt des habitans de la ville de Châtelleraud que le sort des Campagnes soit amélioré dans toute la partie malheureuse du haut Poitou, il est réciproquement de l'intérêt de tout le Département, de favoriser sans délai la navigation de la Vienne, qu'il faut débarrasser de ses bans & de ses obstacles, afin de jouir le plutôt possible des avantages d'une libre communication avec la ville de Nantes & toute la Bretagne ; en attendant que de nouveaux canaux s'ouvrent avec le temps, tant dans l'intérieur du Poitou, que des autres Provinces.

Intérêts respectifs de tous les districts du Département.

Cette réciprocité d'avantages entre Châtelleraud & les autres Districts du même Département, est une circonstance heureuse qui

ne peut manquer de les unir par les liens d'un intérêt commun. S'il importe au commerce de Châtelleraud de recevoir le plus de productions possible des pays voisins; il doit être aussi avantageux pour ceux-ci de favoriser un débouché ouvert dès à présent à leurs productions, qui doit leur rapporter en même-temps de nouveaux objets de jouissances.

Mais si le sol du District de Châtelleraud en particulier, ne présente à son commerce que des ressources bornées, il ne faut pas oublier que le perfectionnement dont l'agriculture y seroit susceptible, pourroit les étendre & même lui procurer des élémens nouveaux, & que ces ressources seront toujours pour lui les plus indépendantes & les plus sûres.

CHAPITRE III.

Agriculture.

LES grains sont la principale production de ce District. Les vignes forment environ un sixième de ce qui est en culture. Les prai-

ries & le bétail ſont preſque nuls; & le pays ne fournit point de beurre. L'huile de noix qui en tenoit lieu, eſt une reſſource perdue pour beaucoup de cantons, depuis l'hiver de 1789. Dans chaque poſſeſſion, une petite partie de la terre eſt employée à la production du chanvre. Quelques paroiſſes retirent un profit caſuel des arbres fruitiers plantés ſur les côteaux. Les taillis fourniſſent aſſez de bois pour la conſommation du pays ; mais les bois de haute futaye ayant été ſucceſſivement détruits, il faut aller actuellement chercher des bois de conſtruction dans des pays voiſins.

Culture des grains.

Les terres à bled ſont labourées avec un inſtrument appellé *éraut*, garni ſeulement d'un petit ſoc mince & effilé, ſans coutre & ſans verſoir, & elles reçoivent à peu près ſix labours. L'éraut eſt tiré par des bœufs, & dans les petites exploitations, par des ânes, que l'on attele par la tête comme les bœufs.

Dans beaucoup d'endroits, les terres ſont alternativement une année en jachère, & une année en culture. Dans d'autres, on ſeme des grains de mars après le froment; la troiſieme année ſeulement, la terre eſt laiſſée en jachère, ce qui s'appelle *tiercer*.

Les grains que l'on ſeme ſont le froment, le ſeigle, le méteil, une eſpèce d'orge appellée baillarge & l'avoine. On ne cultive point de mays. Depuis pluſieurs années on a vu un petit nombre d'Agriculteurs cultiver un peu de pommes de terre. Cette production introduite il y a long-temps dans le pays par M. de Peruſſe, y avoit été conſtamment négligée juſqu'à ce que la diſette de 1788 & de 1789 en eut fait connoître la valeur.

Les baux à ferme ſont très-peu en uſage. La plupart des privilégiés réſidans ont fait juſqu'à préſent exploiter leurs poſſeſſions par des valets, afin de profiter de l'exemption de la taille. L'adminiſtration la plus ordinaire eſt une exploitation à moitié, entre le laboureur & le propriétaire. Celui-ci ſe réſerve les vignes qu'il fait cultiver par des journaliers, quelques fois auſſi il les donne à cultiver au laboureur, & la récolte ſe partage par moitié.

Vice capital.

Le bétail eſt auſſi par moitié, ſuivant les baux à colonage; mais on excepte toujours les bœufs où les autres bêtes ſervant au labourage, qui ſont, ainſi que les voitures, & tous les inſtrumens aratoires, entièrement au compte du colon ſeul.

Ce dernier uſage mérite d'autant plus d'être remarqué, qu'on doit lui attribuer principalement le pitoyable état où ſe trouve l'agriculture, & l'un dès plus grands obſtacles qui s'oppoſent à ſa reſtauration.

Le colon voyant dans ces bœufs de trait ſon excluſive propriété, & le plus ſouvent toute ſa fortune, a pour eux une prédilection qui lui fait négliger le reſte du bétail, dans lequel il n'a que la moitié.

Le propriétaire de ſon côté, voyant les fourages ſe conſommer par des bœufs qui ne l'intéreſſent en rien, n'en abandonne au Cultivateur que le moins qu'il peut, & lui permet à peine d'avoir un petit coin de pré. L'on voit dans toutes les métairies ce retranchement de pâturages porté à un point preſque incroyable. Les ſuites d'une telle économie ſont faciles à concevoir. Tout le bétail eſt mal ſoigné, preſque point nourri, & même, à l'exception de quelques bêtes à laine, auxquelles on ne donne quelque ſubſtance dans les étables que quand la terre eſt couverte de frimats, & de quelques porcs; on ne tient guère d'autres beſtiaux que ceux qui ſont indiſpenſables pour les labours. Il ne ſe

fait donc presque point d'engrais. Dans toutes les exploitations, les laboureurs mettent constamment le peu de fumier qu'ils peuvent faire, dans leurs meilleures terres. Les autres, qui sont la plus grande partie, n'en reçoivent jamais; & l'on voit, notamment dans les vastes plaines de la Vienne, des semences jetées tous les ans dans des sables sans substance, sans que les plus pitoyables récoltes dans les meilleures années, ayent encore fait ouvrir les yeux sur une culture aussi déplorable.

Cette misère en produit une autre. Les Laboureurs sans affection pour une terre qui leur rend si peu, emploient communément leurs bœufs à faire pour autrui des charrois, dont ils ont seuls le profit. Ils changent ainsi leur condition de Cultivateurs en celle de voituriers; & par l'attrait de ce dernier état, le premier leur devient tellement insipide, qu'à peine peuvent-ils consentir à mener des fumiers étrangers dans leurs terres, si le propriétaire leur en achete; & qu'ils se déterminent encore bien moins à mélanger avec leurs terres, des marnes, où divers terreaux convenables, qui sont souvent à leur portée.

Le propriétaire à son tour, se croit forcé de s'indemniser en se réservant des prélevemens sur la récolte, & des menues redévances en volailles & en services, qui, suivant l'idée de Smith, tirent plus de la poche de l'un, qu'elles ne mettent dans celle de l'autre ; d'où il suit que tous les deux, non contens d'isoler leurs intérêts respectifs, les mettent encore en opposition avec celui du sol, que l'un maudit & néglige de plus en plus, tandis que l'autre l'épuise indirectement ; & d'où résulte en dernière analyse, la ruine de tous les trois.

Moyens de réforme.

D'habiles Cultivateurs frappés de ces inconvéniens, avoient proposé d'obliger par une loi les propriétaires de changer leur baux à colonage en baux à ferme. (1) Mais outre qu'aucune raison ne pourroit justifier cette violation faite à la liberté, le genre des possessions du pays, qui ont la plupart des vignes, des arbres fruitiers, des clôtures qui dépérissent ordinairement entre les mains des fer-

(1) Un mémoire fut lu sur ce sujet à l'Assemblée de Département du mois d'octobre 1788, par M. Maurice.

miers, comporte peu les baux à ferme. Les propriétaires qui n'ont point ſous leurs yeux leurs propriétés affermées, en négligent ordinairement les réparations, & l'on voit un grand nombre de ces domaines affermés, dans un état frappant de dégradation.

Mais d'ailleurs, à quoi s'occuperoient déſormais tous ces propriétaires devenus étrangers en quelque ſorte à leurs propres domaines, où les rappelleroient cependant la ſuppreſſion de tant de places & de priviléges dans les villes, & le rétabliſſement de tous les droits de citoyen dans les campagnes? Il vaut bien mieux qu'ils ſuivent librement le goût naturel à tous les hommes ſenſibles & ſenſés pour les douceurs de la vie champêtre; qu'ils ſoient intéreſſés immédiatement dans toutes les opérations de leurs métayers, pour les guider & les encourager de tout leur pouvoir; & qu'ils trouvent, comme le bon Laërte, leurs promenades les plus intéreſſantes autour de leurs champs & de leurs moiſſons. Mais qu'ils ſentent combien il eſt de leurs intérêts les mieux entendus, de ſupprimer cette oppoſition funeſte entre leurs avantages & ceux de leurs colons? Qu'ils ſoient leurs aſſociés pour les

bêtes de labour, comme pour le reſte de l'exploitation; & qu'après cela, ils diſpenſent largement les fourrages? Qu'ils ſe relâchent ſur les prélevemens & les *menus ſuffrages*; & qu'une clauſe expreſſe interdiſe formellement les charrois. C'eſt l'unique moyen, ce me ſemble, d'attaquer le mal dans ſon principe; de ſe mettre en liberté pour multiplier à diſcrétion les prairies naturelles & artificielles, & avec elles le bétail & les engrais; d'attacher excluſivemet le Cultivateur à la culture; & de le forcer ſans qu'il s'en doute, d'améliorer les terres par des mélanges & des travaux ſagement combinés.

Mais cette première réforme demanderoit que l'on ſubſtituât, du moins dans tous les cas où la choſe ſeroit poſſible, la charrue à l'éraut qui ne détruit point les herbes, ne retourne point la terre, & multiplie inutilement les labours. La charrue ſeroit indiſpenſable pour le défrichement des prairies artificielles; & ſi cet inſtrument ſe trouve impraticable dans les petites exploitations; s'il produit quelquefois de mauvais effets dans les terres trop peu profondes ſur la marne & ſur le tuf, d'habiles Cultivateurs, praticiens dans le pays mê-

me, (1) ont penſé que ſon uſage ſeroit du moins conſtamment avantageux hors de ces cas.

Les petites exploitations où l'on laboure avec des ânes ſont très-communes, & l'on s'étonneroit ſans doute de voir l'attelage de ces animaux fixé à la tête, où il gêne extrêmement leur allure & tous leurs mouvemens, ſi l'on ne découvroit le principe de cet uſage dans l'indigence ordinaire de ceux qui le ſuivent. Ils font eux-mêmes ces attelages informes, tandis qu'ils ſeroient obligés de recourir aux bourreliers, pour en employer d'autres qui s'ajuſteroient aux épaules, & laiſſeroient à leurs bêtes toute leur agilité comme aux chevaux. Je crois qu'il ſeroit également de l'intérêt des propriétaires de contribuer pour leur moitié dans les achats & les reventes des ânes de labour, ne fût-ce que pour étendre auſſi ſans de trop grands ſacrifices, les prairies, dans ces petits domaines que l'on nomme *borderies*.

On ne peut douter du ſuccès qu'auroient les prairies artificielles dans le Diſtrict de Châ-

(1) MM. Bourgine, Maurice & Chriſtin.

telleraud : il n'eſt preſque point de poſſeſſion où l'on ne voie une petite portion de terre employée en luſerne, qui y proſpère très-long-temps. Le ſainfoin réuſſit parfaitement ſur le tuf, ſur tous nos côtaux, & même dans nos terreins ſablonneux. Depuis deux ans j'ai fait un eſſai de trefle dans une terre glaiſeuſe & humide, & je n'ai qu'à m'en louer.

Je ne diſſimule pas toutes les difficultés que l'on pourra alléguer contre cette théorie : la détreſſe actuelle des propriétaires, l'attachement opiniâtre des payſans à leurs anciennes habitudes, les peines & les contrariétés rebutantes à eſſuyer dans l'exécution ; mais je ne crains pas d'affirmer qu'il n'eſt aucun de ces obſtacles dont ne puiſſent venir à bout les efforts, l'attention, la patience, le temps, & ſur-tout la réſidence des propriétaires dans leurs domaines. J'ajoute qu'il s'agit ici de triompher ou de périr ; de régénérer le ſol, ou de le voir frappé chaque année d'une ſtérilité plus grande, de ſe redonner un peu d'aiſance, ou de courir à ſa ruine. J'obſerve en outre que la contribution des propriétaires dans l'achat des bœufs ne doit même pas les conſtituer dans des débourſés extaordinaires,

puiſque les métayers ſont preſque toujours endettés envers eux pour cette acquiſition, dont il faut leur faire les avances, & qu'il en eſt très-peu qui ne meurent pas avant de s'en être libérés.

Vignes & vins.

La culture des vignes ne ſemble pas promettre des avantages auſſi prochains. Il exiſte dans les paroiſſes de Vaux & de Saint Romain, ſur la rive gauche de la Vienne, un vignoble ſitué ſur une côte de deux lieues de longeur, magnifiquement expoſée au ſoleil levant, comme les côteaux de Nuits & de Beaune, & dans un terroir fort analogue à celui de ces côteaux célèbres, ſuivant toutes les informations que j'ai priſes ſur ce ſujet; quoique les vins de Vaux & Saint Romain n'ayent pas toute la qualité dont ils ſeroient ſuſceptibles, ſi l'on prenoit plus de précautions, ils ont cependant une ſupériorité reconnue dans le pays. Mais ſi le peu d'étendue d'un territoire auſſi circonſcrit, & les difficultés de l'exportation n'ont pas permis juſqu'à préſent à ſa réputation de s'étendre au loin, il ne faut pas négliger les débouchés qui s'ouvriront inceſſamment vers la Bretagne, le Berry, & le haut Poitou. Les pro-

priétaires de la côte de Vaux doivent donc ſeconder de tous leurs efforts, l'avantage précieux de cette expoſition privilégiée, qu'on ne retrouve ni ſur les rives du Cher, ni ſur celles de la Loire, qui préſentent des vignobles eſtimés. En laiſſant ramper les vignes, comme on le fait dans tout le pays, une partie des raiſins ſe trouve gâtée ſur la terre au moment de la vendange. D'ailleurs on ne met pas aſſez de choix dans les plants. Depuis pluſieurs années on a banni les pineaux, pour multiplier à leur place des *couſſis*, appellés *cos* en Touraine, qui ne donnent qu'un vin ſans parfum. L'eſpèce de raiſins blancs appellés *blanmanſais*, que l'on mêle avec les noirs, n'eſt pas encore mûre lorſque ceux-ci ſont paſſés, d'où doit réſulter naturellement un mélange imparfait. On ne donne aux vignes que deux labours, dont le ſecond qui finit au mois de mai, leur laiſſe tout le temps de ſe remplir d'herbages juſqu'à la récolte. On ne connoît point l'opération de l'ébourgeonnement: & quoique pluſieurs Cultivateurs mettent ſoigneuſement à part la vendange peu eſtimée des treilles & des arbres, généralement on ne ſent pas aſſez

la

la différence confidérable qui exifte entre les raifins du milieu des côteaux, & ceux qui viennent dans les terres fortes du bas. Enfin le vin qu'on laiffe trop cuver, & qu'on ne couvre pas fur les cuves, perd fa délicateffe & fes efprits. Cependant d'aprés des qualités fupérieures de vins que l'on obtient encore quelquefois dans ce vignoble, en dépit de ces pratiques vicieufes, on eft fondé à croire qu'en les réformant avec prudence, on y feroit des vins auffi excellens qu'aucun de ceux qui fe recueillent dans le Royaume.

Les Cultivateurs de ces vignes fe tromperoient, je penfe, fi jugeant de l'avenir par le paffé, pour rejetter toutes ces vues de réformes, ils fe croyoient pour toujours affurés de la préférence pour le débit de leurs vins dans le pays même, & en même-temps privés de la concurrence des acheteurs plus éloignés. Quand le commerce renaît fous les influences de la liberté, & que de nombreufes communications font ouvertes, les productions d'un lieu deviennent auffi-tôt communes à une infinité d'autres: & les hommes en devenant plus heureux, favent trouver par-tout ce qui peut flatter leurs jouiffances ; & y met-

tre leurs préférences & leur prix. Il faut donc s'attendre que dans des temps profpères nos compatriotes mêmes préféreront des vins de quelques contrées voifines, s'ils les trouvent fupérieures à ceux du pays: ou qu'au contraire, nos voifins viendront en concurrence acheter les bons vins de notre pays, s'ils furpaffent les autres; & qu'ils payeront ainfi les foins de nos Cultivateurs.

Mais pour indemnifer ceux-ci de la dépenfe des échalas, & d'un troifième labour, il faudroit peut-être au lieu de planter les ceps de trois à quatre pieds, comme ils le font dans toutes ces vignes rampantes, les rapprocher jufqu'à deux pieds, comme on le fait dans la Touraine, l'Orléanois, la Bourgogne, & dans tous les vignobles où l'on emploie des échalas. Il eft fenfible que les farmens rampans occupent inutilement un plus grand efpace, où ils ôtent tout accès au foleil & à l'air, qui fécondent au contraire la terre autour d'eux, les fortifient & les nourriffent, même dans un efpace moindre, lorfqu'ils font relevés. L'opération des vendanges fe fait auffi plus facilement entre des échalas; & les ceps font moins gâtés par les pieds des vendangeurs.

Ceux qui ont des vignes, ou des parties de vignes à replanter, pourroient les mettre pendant quelques années en ſainfoin. Je n'ai pas vu que l'on prit cette précaution, très-utile cependant pour regénérer un ſol uſé; & plus économique que celle de tranſporter à grands frais des terreaux ſur des hauteurs. Mais il eſt important de changer des eſpèces trop peu dignes d'occuper un territoire auſſi précieux. D'ailleurs les plants comme les graines, s'abatardiſſent à la longue dans un même ſol; tandis qu'ils y prennent une nouvelle vertu lorſqu'on les tire d'une autre contrée. Dans des vignobles de Valence, en Dauphiné, juſqu'à Lyon & Montelimar, on a renouvellé les vignes avec des plants de Bourgogne, & aujourd'hui on y recueille des vins dont la réputation commence à s'étendre, & que l'on met au deſſus des vins de Bourgogne même. Je penſe que des plants de cette Province ſeroient ceux qui conviendroient le mieux dans le vignoble dont je parle, comme ayant plus d'analogie avec le climat, l'expoſition, & la qualité du terroir. Des cépages pris en Bourgogne ont été plantés au domaine de Lagroye, qui eſt ſur la côte

oppoſée à celle de Vaux ; ils y ont très-bien réuſſi, & je tiens du propriétaire actuel, qu'il n'en emploieroit pas d'autres, s'il avoit des vignes à replanter.

Le Diſtrict de Châtelleraud fournit d'autres vins que ſes habitans conſomment, & que leur prix ordinaire, joint à la cherté du bois, ne permet pas de convertir en eau-de-vie. Les uns provenant ſur le tuf, atteignent rarement à un degré ſuffiſant de couleur ; & les autres provenant des ſables, n'ont pas la faculté de ſe conſerver. Le premier de ces deux inconvéniens exiſtant dans un terrein qui manque de parties ferrugineuſes, eſt ſans doute un mal irremédiable. Le ſecond, laiſſe plus d'eſpérances. Sans compter le ſuccès qu'on pourroit obtenir des eſſais variés de nouvelles eſpèces ; il ſeroit poſſible, en employant des procédés indiqués par M. Maupin, ou par d'autres, de diminuer la partie acqueuſe trop exceſſive dans la vendange, & d'y augmenter la partie ſucrée, principe de la fermentation vineuſe, qui n'y eſt pas aſſez abondante. On auroit auſſi à attendre d'excellens effets des pompes & des tuyaux, qui conduiroient ſans évaporation le vin des cuves

dans les barriques; & de la méthode de bondonner le vin aussi-tôt qu'il est entonné, sauf à laisser dans les premiers jours, un peu de vuide dans les futailles. Il est bien évident que la déperdition considérable d'esprits qui se fait par les transvasemens, le transport à découvert du vin jusqu'aux barriques, & l'ouverture des bondes, ne peut que lui enlever une très-grande quantité de ses principes conservateurs.

J'ai entendu objecter contre toute idée de perfectionnement dans cette matière, que la manière préférable de faire le vin, *etoit celle qui étoit la plus naturelle* : & je ne reprendrois pas ce raisonnement futile, si, trop souvent répété, il ne propageoit un mal qui afflige souvent le pays, en flattant l'indolence qui néglige d'en chercher le remède. Dans les années abondantes, des vins rebutés, & gâtés si on les garde, font le désespoir du Cultivateur; tandis que dans des années différentes, les consommateurs ont à souffrir à leur tour du prix du vin, qui par sa rareté, monte aussi-tôt jusqu'à trois & même quatre fois au dessus de son prix commun. Il seroit bien utile pour tous les citoyens, que

le ſuperflu des années abondantes fût réparti ſur les années de diſette, & que cette répartition pût faciliter en tout temps les ventes, & tenir toujours la denrée à un prix moins diſproportionné ; ce qui s'opéreroit naturellement par des ſpéculations & des emmagaſinemens, ſi l'on avoit trouvé le moyen de conſerver tous les vins.

Je répondrai donc que ce n'eſt point la *nature* qui plante la vigne, qui la taille, la plie, la béche, raſſemble les raiſins dans des cuves, tranſvaſe la liqueur dans d'autres vaiſſeaux, & conſtruit avec tant de peines, des caves pour l'y garder. Ce n'eſt point elle non plus qui abandonnée à elle-même, fait au gré du propriétaire, des vins blancs ou des vins rouges avec les mêmes raiſins. Le vin ſe fait par des opérations de la nature, il eſt vrai, mais avec un concours combiné, & très-étudié, de celles de l'homme, comme le pain. Dira-t-on que le choix des reſſaſſemens, des moutures, des levains, les manipulations perfectionnées, la conduite de la cuiſſon, ſont des moyens à rejetter, parce qu'ils s'éloignent de la nature ; & que le boulanger intelligent & laborieux qui travaille

le plus sa pâte, doit faire le plus mauvais pain, parce que sa manière est la moins naturelle? L'erreur que je combats se réduit à appeller la *nature*, la routine que chacun a l'habitude de suivre. Cependant l'art des vins est un art profond, compliqué, susceptible de combinaisons infinies; & d'autant plus difficiles à rencontrer, que les matières ne sont point à la disposition de l'artiste, qui ne les a qu'une fois chaque année, pendant un temps fort court, dans des circonstances que la nature ne lui permet point de choisir, & qui ne sont jamais les mêmes: que par conséquent il ne peut repéter souvent ses expériences; & que leurs résultats sont liés à des causes si éloignées, qu'elles échappent à ses observations, & à des faits si divisés, qu'ils se soustraient à sa vigilance. Voilà pourquoi cet art ne peut être encore qu'à son berceau; & qu'ayant des progrès immenses à faire, il doit fixer l'attention des Administrateurs, & recevoir leurs encouragemens.

La plupart des propriétaires du District de Châtelleraud, s'attachent à réunir dans chaque domaine, toutes les espèces de productions: & cette ambition me semble nuire

à une bonne culture dans des possessions que l'on morcelle, & où l'on force la nature, pour se donner cette variété. On recueille du vin peu estimable, dans des terres qui seroient excellentes en bled ou en fourages; ou bien l'on a des vignes mal soignées, dans des possessions où l'on ne peut les surveiller; souvent on laisse des vigne *à moitié* à des laboureurs, qu'on oblige ainsi de se partager entre des travaux opposés, qui les appellent tous en même-temps. On oublie qu'en rassemblant des objets si différens sur une même terre, on n'en aggrandit pas pour cela l'étendue; que la richesse d'un domaine dépend de la perfection de la culture & non de la diversité des productions: & que deux cultures aussi disparates & aussi exigeantes que celles des vignes & celles des grains, ne peuvent que se nuire réciproquement. Ce goût mal entendu est aussi une des causes frappantes du mauvais état où se trouve notre agriculture. Mais il sera particulièrement un obstacle au perfectionnement des vins. Leur manipulation délicate ne pourra être suivie attentivement par un Administrateur obligé de se transporter presqu'en même-temps dans plusieurs pos-

ſeſſions éloignées, où il ne peut donner qu'une inſpection rapide & interrompue.

Il ſeroit, je penſe, à déſirer que les propriétaires renonçaſſent pour leur propre intérêt, à avoir des vignes dans ceux de leurs domaines où ils ne pourroient avoir de réſidence ; qu'ils ne reſervaſſent que celles qui, ſe trouvant les plus dignes de leurs ſoins, pourroient les recevoir ſans partage ; & qu'en même-temps dans leurs métairies, ou leurs borderies propres à la culture du bled, ils laiſſaſſent un champ libre & ſuffiſant à la profeſſion du laboureur, qui d'un bout de l'année à l'autre, ne s'occuperoit uniquement que de toutes les parties de l'agriculture qui auroient entr'elles un rapport immédiat. Le propriétaire délivré de tout ſoin étranger dans le même lieu, le ſeconderoit par quelques avances, ou d'autres encouragemens : & il eſt inconteſtable que l'exploitation en iroit beaucoup mieux & rendroit d'avantage (1).

---

(1) Voici un apperçu des avantages qui retourneroient aux propriétaires en particulier, & à tout le pays en général, s'ils détruiſoient leurs vignes dans les terreins qui ne ſont pas favorables au vin.

Chene-vières. On ne regardera pas comme une diverſité nuiſible l'uſage où l'on eſt d'avoir dans cha-

---

1°. Le propriétaire retrouveroit le remplacement du produit de ſa vigne, d'un côté, dans le bled, ou le fourage, ou toute autre denrée qui s'y recueilleroit; de l'autre, dans l'exemption des frais ordinaires de culture & des dépenſes de réparation.

2°. Son exploitation qui feroit au total beaucoup mieux faite, d'après les raiſons expoſées ci-deſſus, en deviendroit encore plus productive.

3°. En achetant avec cette augmentation de produit du vin de meilleure qualité, il y trouveroit l'économie d'un vin généreux & reſtaurant, changé pour un vin foible & moins profitable.

4°. Il feroit exempt des accidens & des pertes auxquels ſont ſujets les vins de petite qualité.

5°. Les Cultivateurs des bons vignobles feroient encouragés, & ſoutenus par le ſurcroît de conſommateurs qui viendroient ſe pourvoir chez eux. Ils en cultiveroient mieux leurs vignes, & feroient animés à perfectionner leurs vins, afin d'avoir la préférence.

6°. Pluſieurs côteaux propres à produire du vin de bonne qualité, mais actuellement incultes, tels que ceux de Vouneuil, feroient défrichés & plantés, & augmenteroient dans le pays la quantité d'une bonne denrée.

que poſſeſſion une chenevière. Cette culture ſi intéreſſante pour les fabriques, le commerce, & la reſſource que procure aux pauvres gens la filature du chanvre, a de plus de grands rapports avec celle du bled, & ne peut que lui être très-favorable. Les terres des chenevières ſont parfaitement ſumées & ameublies; apres le chanvre, on leur fait produire des navets. Ces deux plantes pivolantes, & tirant leur nourriture du fond de la terre, tandis que le bled prend la ſienne à la ſuperficie, font d'une cheneviere une terre neuve, qui peut produire du grain pendant pluſieurs années de ſuite. On ne pour-

---

7°. La deſtruction des mauvaiſes vignes diminueroit les pertes qu'éprouve le pays, lorſque les vins de ces vignes ſe gâtent: la nullité du produit de la terre en ce cas, & l'inutilité des frais de culture, que rien ne repréſente, ſont alors une double perte qui retombe ſur la ſociété, comme ſur le Cultivateur.

8°. Enfin, le bled & les autres productions que l'on retireroit plus ſûrement de ces terres à préſent en vignes, & les avantages qui en réſulteroient au total pour l'agriculture, feroient pour la totalité du pays, une augmentation de richeſſe.

roit donc rien faire de mieux que d'étendre ou de multiplier les chenevières, & ſur-tout de les changer plus ſouvent. Mais on ne peut faire des vœux ſur ce point, ſans ſonger aux maux que produit le rouiſſage du chanvre, qui empoiſonnant les eaux & l'air tous les ans vers l'automne, remplit de maladies les campagnes, ſur-tout celles qui ſont ſituées le long de l'Envigne, où l'on recueille le plus de cette production. Ce grave inconvénient fera ſans doute trouver quelque jour des moyens moins mal ſains de rouir le chanvre.

Arbres fruitiers.

Pluſieurs petits cantons ſe font remarquer par une induſtrie particulière, pour la culture de divers arbres fruitiers. Tel eſt le hameau de *Montgamé*, ſitué près de la Vienne, dans la paroiſſe de Vouneuil, juſtement renommé pour une eſpèce d'abricots, qui s'y recueillent ſur des arbres en plein vent (1). Dans les paroiſſes de Vaux & St. Romain, les vignerons fabriquent des pruneaux, produit des pruniers de Sainte Catherine, dont ils

(1) Le terrein où ſont ces arbres eſt une colline marneuſe, ſur le tuf, à l'expoſition du nord-eſt.

rempliſſent leurs jardins & leurs clôtures, & bordent leurs champs; & de ceux de pluſieurs autres paroiſſes voiſines, dont ils vont ramaſſer les fruits, après les avoir achetés ſur les arbres en vert.

Les payſans d'un petit hameau, appellé *Chandigon*, ſitué paroiſſe d'Entran, dans un ravin au milieu des bois, débitent depuis pluſieurs années, pour les plantations, des poiriers & des pommiers greffés à haute tige, qu'ils élevent adroitement dans quelques vignes, & dans des fondrières autour de leurs chaumières.

Dans les vignes de Vaux, & celles d'autres cantons, on recueille de belles & excellentes pêches en plein vent. Les arbres qui les produiſent, vivent très-long-temps ſur le tuf, lorſqu'ils ſont greffés ſur l'amandier.

Les pêches en eſpalier réuſſiſſent parfaitement dans les environs de Châtelleraud; mais pour ne pas connoître encore la taille des pêchers en eſpalier, pour les planter trop près les uns des autres, négliger leur ébourgeonnement; & ſur-tout, pour diriger leurs branches perpendiculairement ſur le tronc, les jardiniers & les propriétaires voient toujours

périr ces arbres en très - peu d'années, ce qui leur a fait croire jusqu'à présent, qu'ils ne pouvoient vivre plus de sept à huit ans. On ne peut trop recommander à ce sujet, la lecture de l'ouvrage estimable de l'abbé Roger-Schabol, qui nous a donné la vraie théorie de la taille du pêcher, & dont j'ai soigneusement vérifié toutes les assertions, au village de Montreuil, qu'il cite pour exemple & pour modele.

Il est à regretter que dans un pays aussi propre aux fruits que celui de Châtelleraud, tous les Cultivateurs ne se soient pas attachés exclusivement aux bonnes espèces, & qu'ils en souffrent tant de mauvaises, que l'on voit presqu'niquement remplir les marchés. Cependant on doit espérer une prochaine réforme en ce genre, & l'attendre des habitans de nos campagnes, qui ont pour la plupart, du goût pour les greffes, & y sont très-adroits.

Noyers. Huile de noix.

Il n'est pas certain que la perte des noyers, détuits par l'hivert de 1789, soit un mal réel. Cet arbre portoit un grand préjudice aux grains, par son ombre & ses racines dévorantes: & l'on a vu des Cultivateurs conspirer souvent contre lui. Mais la plupart con-

ſervoient encore leurs noyers par leur attachement à l'ancienne maxime, *il faut cueillir de tout.* Ce ſyſtême dut être adopté par nos pères, lorſque ſans communications & ſans arts, ne pouvant ſe procurer ce qui leur manquoit dans un genre, avec leur ſuperflu dans un autre, ils étoient forcés de tirer en nature de leurs domaines, toutes les choſes néceſſaires à leurs beſoins. Mais dans notre état actuel, où les habitans d'un autre monde ont chez eux toutes les productions de l'Europe avec du ſucre; & les Européens toutes les épiceries des Indes avec du bled; il n'y a que du déſavantage & de la perte à recueillir chichement tant d'eſpèces de productions qui ſe nuiſent, au lieu d'en recevoir de la terre une ou deux avec largeſſe, qui nous procureroient amplement toutes les autres. (1).

(1) Il n'eſt même pas vrai, quoiqu'on ſe le perſuade vulgairement, que cette diverſité de denrées réunies dans un ménage, y ſoient un avantage d'économie, en y épargnant une émiſſion apparente d'argent. Comme on eſt toujours moins économe de ce qu'on recueille que de ce qu'on achète, ceux qui cueillent de tout, en ſont plus ou moins prodigues. Tous ces petits objets

L'huile de noix étoit, il eſt vrai, le beurre du pays, & notamment de tous nos mal-

---

de conſommation ſur leſquels on ſe relâche, parce qu'on les trouve chez ſoi en nature, ne peuvent ſervir à rien, ni pour les frais de culture, ni pour les impôts, ni pour tout ce qu'il faut payer. Toutes les productions de la terre pouvant actuellement être converties en argent, il en réſulte que tout ce que l'on conſomme ſans néceſſité, ou que l'on laiſſe perdre, ou que l'on néglige, on l'achete; & que cette ſorte de dépenſe, quoi qu'inſenſible en apparence, tourne auſſi bien à la ruine du propriétaire, & à la dégradation de ſon domaine, que tout autre genre de diſſipation.

L'exemple des habitans de Montreuil, près de Paris, ſi juſtement celèbres pour la culture des fruits, mérite à cet égard la plus grande attention. loin d'ambitionner cette diverſité de jouiſſances, ils ſavent ſe renfermer dans un objet principal, en écartant d'eux tout ce qui pourroit les en diſtraire. L'abbé Roger-Schabol nous avoit déjà fait obſerver, que pour ſe livrer plus entièrement aux ſoins de leurs arbres & de leurs fruits, qui occupent tous leurs momens ſans exception, & bien ſouvent leurs nuits comme leurs jours, ces admirables Cultivateurs renonçoient à avoir chez eux des baſſe-cours & des volailles. J'ajouterai que par une ſuite de cette ſage concentration dans un ſeul

heureux

heureux Cultivateurs; mais ils peuvent remplacer cette ressource dès ce moment même, par la culture du pavot, ou de l'oliette; & mieux encore par celle du colsat, qui fourniroit un moyen profitable d'alterner les terres à bled épuisées, & une nouvelle pâture pour le bétail.

Je ne puis douter que l'abolition du régime féodal, la suppression des privilèges, des bénéfices & des emplois inutiles, la réduction des graces de la cour, & la vente des biens

Bois.

---

point, leurs femmes renoncent à une infinité de soins & de travaux de ménage, dans lesquels on croit trouver ailleurs un profit d'économie. C'est par d'autres, qu'elles font faire leur pain, blanchir leur linge, & faire tous leurs ouvrages d'aiguille, & leurs raccommodages d'habillemens, pour elles & pour leurs enfans; & c'est par ce régime, qui paroîtroit au premier coup d'œil un défaut d'intelligence ou une dissipation, que ces habitans ont su pousser la perfection de leur culture, à ce degré prodigieux, dont la médiocrité de leur terrein ne paroissoit pas susceptible; & qu'ils se sont soutenus jusqu'à ce moment, sous une masse d'impôts, la plus énorme proportionellement, que l'on puisse citer dans tout le Royaume.

ecclésiastiques, qui vont rendre tant de propriétaires aux campagnes, ne réparent suffisamment, & sans qu'il faille employer d'autres moyens, la perte des bois en France. Tout le monde sait quelle est la différence entre l'administration des propriétaires domiciliés dans leurs domaines, & celle de ceux qui en sont éloignés. Ceux-ci ne songent qu'à dépouiller la terre, afin d'emporter avec eux ses dépouilles ; & l'on peut remarquer que les bois ont de plus en plus disparu, à mesure que les citoyens se sont réfugiés à la cour & dans les grandes villes. Mais pour les autres, un bois existant dans leurs possessions, est un objet sacré, qu'ils révèrent avec une sorte de culte, qu'ils conservent ordinairement le plus long-temps qu'ils peuvent, & auquel ils n'osent porter la main qu'à la dernière extrêmité, & en détournant les yeux.

La vue d'un bois qui nous appartient, nous émeut par une impression particulière, qui tient à une foule d'idées & de sentimens délicieux. Nous y voyons tout à la fois la plus majestueuse production de la terre, des asyles voluptueux, une possession honorable ; & du côté de l'intérêt, des secours toujours prêts

contre les accidens, & une richeſſe qui s'accumule pour nous, ou pour nos neveux.

Si notre bois eſt jeune, il nous attache par les eſpérances qu'il donne pour l'avenir. S'il eſt dans ſa force, il ſemble nous pénétrer du ſentiment d'une nouvelle puiſſance : & à ſon déclin, il nous repréſente encore une vieilleſſe intéreſſante, qui rappelle à notre eſprit toutes les générations qui ont paſſé devant elle, tous les orages auxquels elle a réſiſté, tous les êtres vivans qui ont partagé ſes bienfaits, & remue doucement notre âme, par des impreſſions d'attendriſſement & de regret, ſur le terme prochain de ſa durée.

Mais il faudroit ne pas connoître l'homme pour douter des douces émotions que lui donnent ſur-tout les plantations qui ſont ſon ouvrage. C'eſt une jouiſſance qui le touche dans tous les âges & dans toutes le conditions. Les vieillards plantent avec autant d'ardeur que les jeunes gens : & le plus pauvre payſan oublie quelquefois ſa miſère, a l'ombre d'un arbre que ſes mains ont planté auprès de ſa demeure. Le goût des arbres & des bois eſt dans tous les propriétaires, que l'ambition ou le beſoin n'ont pas rendus les ennemis de

leur propre héritage; & dans tous les pères de famille, dont un gouvernement insensé n'a pas fermé le cœur au souvenir de leurs enfans. Que le sort des citoyens soit adouci, que des loix plus équitables produisent moins de célibataires, voilà tout le secret de repeupler de bois nos campagnes.

Le peu de chênes qui subsistent encore sur les hauteurs, dans le District de Châtelleraud, tous dans un état de langueur, prouvent que le terrein ne leur est pas propre, ou plutôt que ce terrein est épuisé. Mais il ne le seroit pas pour des arbres d'une autre espèce. La terre a besoin d'être alternée pour les bois, comme pour les autres productions. Un arbre ne réussit point où un autre de même espèce a vieilli. Dans plusieurs endroits des Alpes & des Vosges, où les sapins & les hêtres, sont les arbres les plus communs; après une coupe de sapins, la terre ne produit que des hêtres; & après une coupe de hêtres, elle ne produit que des sapins (1). On voit au domaine

(1) Guillaume Bowles observe, dans son *introduction à l'Histoire Naturelle d'Espagne*, que dans la Biscaye, *on éprouve qu'un châtaignier prend*

de Puigarreau, à trois lieues de Châtelleraud, une particularité aſſez ſemblable ; le parc de ce domaine, ſitué ſur un ſol élevé & glaiſeux, très-conforme à celui de tous nos plateaux en friche, étoit rempli, il y a quelques années, de très-beaux pins maritimes, qui y avoient fait diſparoître le chêne. On les a fait abattre, & le chêne y pouſſe actuellement avec la plus grande vigueur. On peut conclure delà que ſur les ruines des bois de chêne de toutes nos contrées incultes, il ſeroit poſſible d'élever actuellement des bois de pins, de ſapins, de cèdres, de mélèſes, &c. (1).

Les Cultivateurs n'auroient qu'à faire des ſemis & des plantations de ces arbres réſineux, chacun ſuivant ſes facultés, & la convenance de ſes poſſeſſions. Mais comme il

---

mieux dans un endroit dont on a arraché un rouvre ; (eſpèce de chêne) & qu'il en eſt de même du rouvre à l'égard du châtaignier.

(1) Le pin maritime & le pin commun paroiſſent ne pas ſubſiſter ſur notre tuf. Mais il n'en eſt pas de même du ſapin, puiſque ceux qui ſe voient ſur la terraſſe de Charlai, près de Châtelleraud, ſont plantés dans ce genre de terrein.

faut les protéger par l'ombre dans leur jeuneſſe, il ſeroit néceſſaire de mêler avec des plants de bouleaux, ceux qui ſeroient mis dans des terres abſolument nues. On pourroit en ſemer dans les mauvais taillis & à travers les brandes, qui les ombrageroient juſqu'à ce qu'ils euſſent pris quelque force. La police veilleroit à la conſervation de ces jeunes plants : & les propriétaires fixés ſur les lieux, y veilleroient eux-mêmes, & étendroient leurs expériences ſuivant leurs ſuccès. Ces arbres réſineux font leur croît beaucoup plus promptement que le chêne. Et étant propres à toutes les conſtructions, ils produiſent d'autres matières de commerce, qui ſont la réſine, le goudron, la poix, la térébenthine. On en tire des échalas incorruptibles pour les vignes. Que l'on voie d'après cela ce que gagneroit le Diſtrict, ſi toutes ſes landes & ſes plateaux raſés ſe rempliſſoient de forêts de ce genre, en attendant que la culture & les nouvelles habitations des générations qui nous ſuivront, vinſſent peu à peu les remplacer ?

Mûriers.

Dans pluſieurs parties cultivées, ſoit ſur le tuf, ſoit ſur des terreins ſablonneux, on gagne-

roît ſans doute à entourer les champs de mûriers, qui ne nuiroient point à la culture des grains. Dans la plaine maigre & nue qui entoure la ville de Châtelleraud, la culture de cet arbre ſeroit d'autant plus avantageuſe, qu'elle fourniroit des alimens à une induſtrie qui ne demande que des objets où elle puiſſe s'appliquer. J'ai entendu des plaintes contre les établiſſemens de vers à ſoie, à Poitiers & dans la Touraine; j'y ai vu auſſi pluſieurs perſonnes en être ſatisfaites. Je crois avoir découvert la raiſon de cette différence, dans la culture plus ou moins entendue des mûriers; & dans la direction plus ou moins économique des fabriques. J'ai vu à Poitiers des mûriers ébranchés & ruinés par le peu de précautions que l'on avoit priſes en recueillant les feuilles, & qui n'en donnoient preſque plus. Quant aux fabriques, on a vu des perſonnes opulentes, qui avoient monté de ces établiſſemens à grands frais, & qui y avoient employé des agens étrangers, & payés fort cher, n'y pas trouver de bénéfice. Mais avec des mûriers plus ménagés, des vers à ſoie élevés, & des ſoies fabriquées par des familles économes & laborieuſes, qui étoient elles-mêmes leurs

propres ouvriers, ont donné des profits plus certains.

Je ne proposerois pas aux Cultivateurs de négliger leurs autres travaux pour faire de la soie eux-mêmes; mais ils vendroient leurs feuilles sur pied, les uns à des habitans des villes, & les plus éloignés à des habitans de la campagne, à qui leur genre de vie permettroit de s'appliquer à cette entreprise.

Plantations à faire.

Les faits attestent que les chênes deviennent très-beaux dans nos plaines, & que les châtaigniers trouvent aussi des terreins qui leur sont convenables dans l'étendue du District. Il est à souhaiter que ces arbres précieux, dont l'espèce se détruit de jour en jour soient multipliés : & il y a lieu de l'attendre du soin des propriétaires, & des effets si prompts, si puissans, si incomparables de la liberté. Le chêne se transplante comme d'autres arbres, & ceux qui forment des pépinières n'auroient qu'à en élever des plants; c'est à quoi l'on ne paroît pas avoir encore songé.

Je voudrois qu'après avoir rempli d'arbres, toutes les bordures, tous les angles & toutes les places inutiles qui se trouvent autour des villes & le long des chemins, tous les pro-

priétaires fiſſent dans leurs poſſeſſions, ce que ſous le miniſtere de Sully, on avoit fait devant toutes les égliſes des campagnes; qu'ils plantaſſent, non pas un orme ſeulement, mais un bouquet de chênes, ou de châtaigniers, de hêtres, d'ormes, d'acacias, de platanes, ou d'autres arbres forêtiers des plus eſtimés, ſuivant leur goût particulier, & la propriété de leur terrein. Cette petite plantation placée dans l'endroit où elle incommoderoit le moins, pourvu qu'elle fut le plus près qu'il ſeroit poſſible du manoir, me paroitroit produire de grands avantages d'utilité & d'agrément.

Je n'oublie pas que les terres les plus voiſines des habitations ſont ordinairement les meilleures, parce qu'elles ont reçu le plus d'engrais & de ſoins; & c'eſt auſſi par cette raiſon que je propoſerois d'en employer une petite partie à cette deſtination. L'attrait d'une telle opération dans une bonne terre, ſeroit d'autant plus puiſſant qu'elle promettroit des jouiſſances plus promptes. La réuſſite des plants ſeroit en outre plus aſſurée auprès des habitations, où les propriétaires qui les reverroient tous les jours, & à tous les inſtans, les protégeroient de leurs regards, & les

défendroient contre leurs ennemis. Le laboureur n'auroit qu'à étendre ſes ſoins un peu plus loin, vers les terres des extrêmités, pour leur faire reprendre par ſes faveurs, la même valeur que celle qui ſeroit occupée par les arbres.

Du côté de l'agrément, les avantages ſeroient d'avoir des abris contre les vents, & une ombre délicieuſe contre les ardeurs du ſoleil. Les hommes & les animaux viendroient ſe réfugier ſous ces aſyles, pendant les chaleurs accablantes de l'été : & l'on ſe trouveroit moins à l'étroit & plus à l'aiſe à la campagne dans cette ſaiſon, lorſqu'on y auroit ce moyen de reſpirer à toute heure, la fraîcheur & un air pur. Ces ombrages grouppés auprès des bâtimens, embelliroient nos collines & nos plaines actuellement trop nues. Ils ſoulageroient la vue qui eſt ſi ſouvent bleſſée par des murs décharnés. On verroit les moindres chaumières devenir pittoreſques, & figurer agréablement en jouant à travers des arbres. Et qu'on ne croie pas même que ces arbres placés ſur le devant des bâtimens, nuiſiſſent aux beaux aſpects que la nature a prodigués dans pluſieurs parties de notre Diſtrict ! en ſe

ménageant pour le principal point de vue, une clariere ſuffiſante, ces maſſes de verdures toutes proches contraſtant avec les lointains, n'en rendroient que plus piquant le charme de la perſpective. Un tel effet eſt ſi généralement ſenti, que c'eſt toujours ſur ce principe que ſont diſpoſés les décorations de théatre & les tableaux.

Chemins de traverſe.

Le genre de ſecours que l'agriculture réclame en ce moment avec le plus d'inſtances auprès des adminiſtrations, eſt la réparation des chemins vicinaux, ou des chemins de traverſe. On a employé le ſang & les ſueurs des pauvres habitans de la campagne, a déployer un luxe inutile, & même nuiſible ſur les grandes routes; tandis que depuis des ſiécles, on n'a rien fait pour rendre plus praticables, ni même pour conſerver les chemins dont ils ont le plus de beſoin. L'inſouciance de l'ancien gouvernement ſur cet objet, avoit été telle, qu'il en avoit entièrement oublié la police. Quoique la dégradation des chemins de traverſe ſoit, par-tout le Royaume, dans une égale oppoſition avec la beauté des grandes routes, le défaut de police a produit des maux particuliers dans le Diſtrict de

Châtelleraud, comme dans quelques autres pays, où la nature a malheureuſement donné la pierre avec une trop grande profuſion (1). Si le ſoin de clorre ſes poſſeſſions eſt digne des bons Adminiſtrateurs, les riverains ont abuſé du ſilence des loix, pour comprendre dans leurs enclos une partie des chemins, & les réduire par cette uſurpation à une largeur inſuffiſante. Tous les chemins bordés de murs des deux côtés, n'ayant que la largeur d'une charette, ſans foſſés pour les égouter, ſont remplis d'inégalités & d'excavations dangereuſes, recouvertes d'eaux croupiſſantes, ou de bourbiers s'ils ſont en plaine, ou creuſés en précipices s'ils ſont ſur des pentes. Ces inconvéniens les rendent la plupart du temps ſcabreux, ou impraticables ; l'air ne peut aiſément s'y renouveller ; & les malheureux paſſans reſſerrés entre les murs, ne peuvent ſe ſouſtraire a ces maux par aucun détour, ni en adoucir le ſentiment par aucune diſtraction.

---

(1) Le pays de Mirebeau & celui de Loudun ſont dans ce cas.

Je ne puis rappeller un tel déſordre ſans préſenter ici quelques réflexions, ſur l'uſage où l'on eſt ſi communément de multiplier les murs, le plus qu'on peut, autour des propriétés. Des paroiſſes preſqu'entières (1) ont toutes leurs terres environnées de murailles. On ne peut y voyager qu'en ſuivant d'éternelles venelles, où l'on ne trouve ni l'ombre, ni l'aſpect des champs, ni preſque aucunes iſſues. Les murs ne ſont pas par-tout pouſſés juſqu'à cet excès; mais de tous côtés, cette ſtérile maçonnerie captive plus ou moins la vue, gêne l'effort des habitans de la campagne, & tient la place d'une ſalutaire végétation. Comment à-t-on pu ſe mettre ainſi en contradiction avec la nature, en s'entourant des affligeantes images de l'eſclavage & des priſons, dans le vrai ſéjour de la liberté? Comment à-t-on imaginé de préférer des murailles hideuſes à des hayes gaies & vivantes; & de s'ôter, à ſi grands frais, la jouiſſance de la verdure & des fleurs, que le créateur avoit données à l'homme pour l'at-

Multiplication des clôturesde murs.

(1) Targé, Senillé, Availles.

tacher à la vie champêtre, & l'y charmer dans ſon travail? Je pourrois me tromper; mais ce goût qui n'a fait que s'étendre juſqu'à ce jour, me paroît avoir eu des influences également fâcheuſes ſur la morale & ſur l'agriculture.

Déſordres qui en réſultent.

Il n'eſt pas poſſible que des âmes ſenſibles réſident à la campagne ſans être douloureuſement affectées de cette poſition. Des femmes, des vieillards, des convaleſcens, cherchent en vain à la proximité des habitations, les innocentes récréations de la vue, du bon air, des arbres, des chemins verdoyans & des lieux de repos. N'y trouvant au lieu de tout cela, qu'un labyrinthe de ruelles déſertes, remplies de décombres & d'immondices, où l'on ne reſpire dans les plus belles ſaiſons, qu'une chaleur ſuffoquante & un air vicié; ils ne peuvent que ſe croire dans un lieu d'exil, & ſoupirer après un autre ſéjour. Le chef a beau trouver des diſtractions ſuffiſantes pour lui, dans la direction des travaux qui l'occupent; il ne peut être ſecondé ſi ſa compagne & ſa famille lui reprochent intérieurement leur ennui. Une harmonie parfaite peut difficilement exiſter avec ce conflit d'af-

fections différentes : & les ſentimens modérés, les mœurs ſimples, les goûts naturels, manquent d'un aliment eſſentiel, quand nous avons détruit autour de nous les objets extérieurs qui ſont les plus propres à les entretenir.

Les nombreuſes clôtures de murailles, excluant toute idée d'agrément, concentrent néceſſairement tout notre eſprit ſur des idées d'intérêt. Mais ce ſentiment loin d'être ennobli, comme il peut l'être lorſqu'il ſe trouve conforme à l'utilité publique, lui devient ici nuiſible ſous pluſieurs rapports. C'eſt naturellement du côté des chemins, que les clôtures ont du paroître le plus indiſpenſables aux propriétaires ; & que leur ſont venues les premières idées de les établir. Or, on voit par le retréciſſement où ils les ont réduits, qu'une partie de ces chemins enfermés avec leur terre, eſt entrée pour quelque choſe dans leurs ſpéculations. Ce fait ſeul tranſmis de ſiècle en ſiècle, préſente à chaque génération des diſpoſitions immorales, qui n'ont fait juſqu'à préſent que produire des imitateurs. Mais l'indifférence de ces riverains ſur les dégradations, & les accidens dont ils ont multiplié les cauſes, ſur les difficultés de

tranſport & de communications qu'ils ont augmentées, ſur les peines ſans ceſſe renaiſſantes qu'ils ont préparées aux paſſans; & ſur les maux qu'ils ont rendu irrémédiables par un tel abus, eſt un autre exemple d'inſenſibilité & d'égoïſme, qu'ils ont auſſi perpétué dans la ſociété.

Dans des contrées où les pierres couvrent naturellement toute la ſurface du ſol, les hommes ſont forcés de les raſſembler en bordures aux extrêmités de leurs champs, pour tirer de ceux-ci quelques productions. Mais dans les pays dont je parle, on va chercher les pierres ſous la terre végétale, pour les étendre ſur ſa ſuperficie, où il faut bien, quelque part qu'on les mette, qu'elles reſſerrent le règne de la végétation. Tous ces murs qui ſortent journellement de la terre, dans une progreſſion effrayante, pour n'y jamais rentrer; quoiq'ils ne ſemblent pas occuper chacun un grand eſpace, par leur peu d'épaiſſeur, couvrent cependant au total une maſſe de terrein, qui eſt perdue pour les beſoins de l'homme & des animaux; & que le genre humain ne recouvrera jamais.

L'entretien ſeul des murs, pour lequel on

rejette

rejette beaucoup de pierres de rebut, qui se répandent dans les champs, exige encore de continuelles extractions de ces minéraux aux dépens des plantes. Plus ces constructions sont multipliées dans un canton, plus on y est frappé de la rareté des plantes & des arbres & les terres dont on croit tirer un meilleur parti, parce qu'on les a ainsi closes, doivent s'y épuiser à la longue sans ressource, parce qu'elles ne reçoivent plus de ces débris précieux de végétaux qui les régénèrent continuellement ailleurs.

L'édification des murs coûtant un prix exorbitant, en égard à la valeur réelle des terres, absorbe des capitaux immenses en pure perte pour la société, puisque ces dépenses ne concourent pour rien aux frais directs de culture, dont, malgré leurs clôtures, les Cultivateurs ne sont pas dispensés.

Enfin les brèches qui se font fréquemment à ces murs de peu de durée, recouvrent des parties de bonnes terres, ou obstruent dangéreusement les chemins, jusqu'à ce que les propriétaires aient la commodité, ou les moyens de les faire relever. Mais leurs réparations même forment encore dans ces che-

mins, des amas de décombres nuiſibles, qui ne s'enlèvent jamais.

Inconvéniens pour les propriétaires mêmes.

Après ces conſidérations qui tiennent à l'ordre public, il s'en préſente d'autres plus rapprochées de l'intérêt particulier.

Une toiſe de mur, d'une hauteur convenable, coûte ſix livres; & une toiſe de foſſé planté en buiſſon, coûte ſix ſous.

Il eſt vrai que la largeur de la haye & du foſſé occupe une toiſe quarrée, tandis que l'épaiſſeur du mur n'en occupe que le tiers. Mais une toiſe quarrée de la plus excellente terre dans le Diſtrict de Châtelleraud, ne peut pas valoir intrinſéquement plus de dix ſous (1). Or, en ajoutant cette ſomme à celle de ſix ſous que coûte la haye & le foſſé, la différence eſt encore de ſix liv. à ſeize ſous,

(1) La mèſure de Châtelleraud eſt une *boiſſelée*, qui contient quinze *chaînées*, chaque chaînée ayant ſix cent vingt-cinq pieds quarrés, ou vingt-cinq pieds ſur chaque face. Ainſi la boiſſelée contient deux cent ſoixante toiſes quarrées, qui à dix ſous, porteroient la valeur de la boiſſelée à cent trente livres. Il eſt peu de terres dans le pays, qui aient en elles-mêmes cette valeur.

c'eſt-à-dire, de plus de ſix ſeptièmes. Ainſi celui qui veut clorre de murs un terrein de cent toiſes de circonférence, doit dépenſer ſix cent livres, tandis que pour l'enfermer avec une haye & un foſſé, il ne lui en coûteroit que quatre-vingt. Mais dans cette hypothèſe, je compte pour une dépenſe, la perte du terrein occupé par la haye & le foſſé, qui n'eſt au fond qu'une non jouiſſance chaque année d'un très-petit intérêt; au lieu que la dépenſe du mur eſt une avance d'un capital conſidérable, qu'il faut payer d'abord. Un exemple rendra cette différence plus ſenſible.

Que deux pères de famille aient chacun une ſomme de ſix cent livres en ſa diſpoſition, & un terrein de cent toiſes de circonférence contenant deux boiſſelées. Celui qui entourera de murs ſes deux boiſſelées, dépenſera ſes ſix cent livres, & il ne lui reſtera rien pour améliorer ſa terre. Mais celui qui entourera ſon terrein de haye & de foſſé à ſix ſous la toiſe, ne dépenſera réellement que trente liv. & il lui reſtera une ſomme effective de cinq cent ſoixante-dix liv. avec laquelle on peut bonifier abſolument, & mettre en état du meilleur rapport, deux boiſſelées du plus mauvais terrein.

On objectera qu'une haye occupe plus que la largeur de ſon foſſé, par ſon ombre & l'étendue de ſes racines: & qu'une toiſe courante de haye & de foſſé peut gâter une largeur de trois toiſes.

Cependant dans cette ſuppoſition même, les trois toiſes repréſentant trois fois dix ſous, auxquels il faudroit ajouter ſix ſous pour la dépenſe du foſſé, ne formeroient toujours qu'une perte de trente-ſix ſous, qui ne ſont que les trois dixièmes de ce que coûte une toiſe de mur

D'ailleurs j'ai ſuppoſé l'opération faite ſur un bon terrein de cent-trente livres la boiſſelée. Mais comme il eſt peu de terres dans le Diſtrict qui aient cette valeur intrinſéque, & que celles mêmes que l'on enferme de murs, valent à peine les unes dans les autres la moitié de ce prix qui eſt ſoixante-cinq livres, il s'enſuit qu'une toiſe courante de haye, qui avec ſon foſſé fait perdre trois toiſes quarrées, de cinq ſous chacune, ne produit que vingt-un ſous, qui ne ſont que la ſixième partie de ce que coûte une toiſe de mur; & qu'ainſi la différence du prix de ces deux eſpèces de clôtures eſt toujours exorbitante.

Mais avant qu'une haye ait altéré la terre qui l'avoisine jusqu'à deux toises du côté du champ, ce qui n'arrive que l'orsqu'elle est dans sa force, cette terre produit comme un autre; & elle produit encore quelque chose après ce période. La haye donne elle-même quelque production propre à divers usages; & le fossé produit aussi des herbages, dont le bétail profite; & d'excellens terreaux, formés de la vase & des feuillages qui s'y déposent annuellement.

Ce qu'une haye coûte à élever, pendant les premières années, sont des attentions & de la surveillance, plutôt que des dépenses. Avec le temps elle s'embellit & se renforce, pendant que les murs vont se dégradant & tombant en ruine dans la même progression; & c'est alors que se fait sentir bien fortement la disparité de ces deux jouissances; puisque les réparations des murs sont toujours des accidens imprévus & des charges affligeantes, & que celles des hayes & des fossés sont communément un profit.

Quand on ouvre les yeux sur ces rapprochemens, on a peine à concevoir que le goût des murs ait pu devenir si dominant dans un

pays où les fortunes ſont ſi bornées, les citoyens ſi économes, & où l'on a fait ſi peu d'efforts pour l'amélioration des terres (1). On ne peut ſe refuſer à croire que cette prédilection ſi infructueuſement ruineuſe, ait eu très-ſouvent ſon principe dans une manie aveugle de copier les grands; comme auſſi elle a pu naître d'autre fois, de la difficulté de protéger d'abord, & de conſerver en bon état des hayes vives.

Ceux qui ont voulu, à l'imitation des grands terriers, enfermer de petites poſſeſſions avec des murs, n'ont pas fait attention aux différences de poſitions & de proportions, qui renverſent totalement les réſultats d'une telle opération, tant du côté de l'agrément que de celui des calculs.

Il eſt facile aux grands propriétaires de

---

(1) De temps immémorial il y a eu dans la ville de Châtelleraud des fabriques de ſalpêtre, dont les cendres leſſivées ont été conſtamment exportées, comme elles s'exportent encore actuellement en Bretagne, ſans que juſqu'à ce jour, les Cultivateurs aient ſongé à retenir dans le pays ce précieux engrais.

trouver du ſuperflu pour l'employer à des fantaiſies, qui dans les claſſes moyennes ſont toujours priſes au moins ſur l'honnête néceſſaire.

Les *ſeigneurs* en ſe formant des parcs ou de vaſtes jardins, s'étoient ménagés des promenades aërées, des eſpaces propres aux exercices ſalutaires, & d'autres plaiſirs, que les petits propriétaires, penſant faire la même choſe, ſe ſont au contraire interdits.

Mais les poſſeſſeurs des petites propriétés ſe trouveroient bien plus trompés, s'ils calculoient ce que coûtent proportionnellement les clôtures de murs, en raiſon inverſe de l'étendue des terreins qu'elles enferment.

Un parc, ou un clos, de trois cent boiſſelées peut être enfermé dans une circonférence de mille toiſes. Suppoſons ce terrein de cinquante livres la boiſſelée, qui eſt le prix moyen des terres en culture dans le Diſtrict de Châtelleraud : les trois cent boiſſelées vaudront quinze mille livres, & la dépenſe de mille toiſes de murailles à ſix livres, ſera de ſix mille livres, par conſéquent le terrein de trois cent boiſſelées pourra coûter à renfermer avec des murs, deux cinquièmes, c'eſt-à-dire, *moins de la moitié* de ſa valeur.

Cent boiſſelées à cinquante liv. valent cinq mille liv. elles ne peuvent avoir une circonférence moindre de ſix cent toiſes (1), qui coûtera ſur le même pied trois mille ſix cent liv. c'eſt-à-dire, ſix dixièmes, ou *près des trois quarts* de la valeur du terrein.

Vingt-ſept boiſſelées valent de même mille trois cent cinquante livres; leur moindre circonférence ne peut être au deſſous de trois cent toiſes; & elle coûtera en murs dix-huit cent livres, c'eſt-à-dire, *près d'une fois & demie* la valeur du terrein.

Trois boiſſelées valent cent cinquante liv. & ne peuvent avoir une circonférence moindre de cent toiſes, elles doivent coûter à enfermer de murs, au moins ſix cent liv. c'eſt-à-dire, *quatre fois* la valeur du terrein.

Enfin une boiſſelée qui vaut cinquante liv.

---

(1) Je ſuppoſe ici les circonférences d'une forme circulaire exacte, qui ſont les moindres circonférences poſſibles. Mais il n'exiſte point de clôture de murs de cette forme. Elles ont toutes plus ou moins, des angles & des irrégularités, qui peuvent prolonger infiniment la ligne de circonférence, ſans augmenter l'étendue du terrein.

ne pouvant avoir moins de cinquante-huit toiſes de circonférence, coûtera en murs, trois cent quarente-huit liv. c'eſt-à-dire, *ſept fois* la valeur du terrein.

Il faut remarquer que les petites poſſeſſions dont les parties ſont communément plus diviſées, éprouvent de nouveaux déſavantages de ces morcellemens, qui obligent d'y multiplier les clôtures ; tandis que les grandes poſſeſſions plus arrondies, & ayant plus d'unité, fourniſſent encore de nouveaux moyens d'économie pour leurs enceintes.

De tout cela il réſulte que les clôtures de murs qui peuvent tout au plus procurer des jouiſſances agréables dans de grandes poſſeſſions, n'en laiſſent aucune dans les petites propriétés ; & que ce qu'elles coûtent étant une dépenſe plus modérée préciſément pour ceux qui ſeroient le plus en état d'en ſoutenir d'exceſſives ; écraſent au contraire plus cruellement les autres, ſous le triple rapport de la modicité de leurs facultés, des diviſions plus multipliées de leurs terreins, & de leur moindre étendue.

Clôture des hayes.

Si les hayes ſont expoſées à être endommagées pendant leur jeuneſſe, les faits prou-

vent que cet obſtacle, qui ſera d'ailleurs facilement levé par une bonne police rurale, n'a jamais été bien difficile à vaincre pour ceux qui ont voulu y oppoſer quelques ſoins. (1)

Défaut de toutes les hayes.

Mais on pourroit trouver plus de difficultés dans les vuides que préſentent les hayes en ſe dégarniſſant par le pied, lorſqu'elles ont pris de la force & de la hauteur. Cet inconvénient qui ſe remarque dans toutes les parties du Royaume, même dans les lieux où l'on voit les hayes les plus artiſ-

---

(1) Il exiſte actuellement une ſuperbe haye au domaine de *Valette*, ſitué au bord de la Vienne, à une demie lieue au deſſous de Châtelleraud: On en voit un autre à la maiſon de *Piſou*, paroiſſe de Thuré, non moins belle, mais plus remarquable encore en ce qu'elle eſt plantée du côté d'un champ ouvert, ou elle n'eſt même pas défendue par un foſſé. Le propriétaire qui l'avoit plantée, avoit accoutumé les bergères à ſe placer toujours au pied de la haye lorſqu'elles menoient leurs troupeaux dans ce champ, afin qu'ainſi poſtées, elles puſſent voir & prévenir les attaques du bétail, contre la verdure naiſſante du jeune buiſſon.

tement ſoignées, tels que les environs de Blois & d'Orléans, a ſon principe dans une pratique mal entendue, par laquelle on s'étoit imaginé pouvoir le prévenir. Par-tout on avoit penſé que les plants formeroient moins de vuides lorſqu'ils ſeroient ſerrés plus près les uns des autres; & en conſéquence à peine avoit-on laiſſé quelque petit intervalle entr'eux. Mais tout au contraire, ces plants ainſi ſerrés n'en ont été que plus diſpoſés à s'emporter vers le haut, ſans pouvoir jamais reſter garnis par le bas; & tous ceux d'entr'eux qui ont pu prendre la force & la groſſeur dont ils étoient ſuſceptibles, ont du néceſſairement affoiblir & étouffer leurs voiſins. Voilà pourquoi l'on apperçoit dans le bas des plus belles hayes qui ſe voyent en France, des pieds robuſtes, ayant tout près d'eux des pieds fluets, où des clarières déjà frappantes.

Moyens de les éviter.

Je ne répéterai point ce que tout le monde peut voir dans l'excellent article *haye* du dictionnaire de M. l'abbé Roſier, & dans un traité exprès de M. Amoureux de Montpellier; je me contenterai d'inſiter ſur ces

points fondamenteaux, jusqu'à présent généralement négligés, & dont l'observation ne peut manquer d'assurer des hayes parfaites, & de longue durée. Mettre plus de choix dans les plants; (1) les espacer à un pied, (2) sauf à planter deux rangs en échiquier; fumer, ou amender avec quelque terreau s'il est nécessaire, lorsqu'on fait la plantation; (3)

(1) On emploie ordinairement des plants provenants des bois, qui sont des restes ou des rejets de souches épuisées, ramassés par de pauvres mercenaires inattentifs & insoucians. Ces plants étant toujours de force, de grosseur & de qualité inégales, ne peuvent ni subsister longtemps, ni pousser uniformément. Des plants venus de graine, & de même âge, ayant tous les principes de la vigueur, auroient de tout autres succès.

(2) On plante toujours les pieds de buisson à deux ou trois pouces.

(3) Les ados des fossés sur lesquels on plante le buisson, se trouvant formés principalement de deux couches de la meilleure terre végétale du local, il est fort rare qu'il faille prendre cette précaution. On n'auroit besoin d'y recourir que dans des cas particuliers, ou l'on voudroit faire quelques sacrifices à ses jouissances, comme lorsqu'on affectionne spécialement de mauvais terreins, qui sont à la proximité des villes ou des habitations.

tirer & fixer les brins des deux côtés, dans les premières années, & retrancher ceux qui feroient perpendiculaires fur le tronc, pour que le bas foit toujours garni, conformément aux principes de la taille des arbres en efpalier. Ces foins dignes d'éxercer l'intelligence des propriétaires, feroient pour eux une récréation, & leur mériteroient autant de reconnoiffance de la part de leurs fucceffeurs, que les vieux murs donnent à d'autres d'humiliations & de défagrémens.

Hayes productives.

Je n'ai parlé jufqu'ici que des hayes ftériles; mais nous devons encore à l'ouvrage de M. l'abbé Rofier d'excellentes idées fur les nouvelles reffources que l'on pourroit fe procurer avec des hayes productives. Des hayes de grofeiller épineux, ou d'épine-vinette, ne coûteroient pas plus que celles d'aubépine; elles feroient auffi sûres, & donneroient en abondance des fruits rafraîchiffans, dont les propriétaires & les pauvres gens des villes retireroient également quelque profit. On retireroit les mêmes avantages des hayes de cerifiers & de guigniers, qui ne feroient pas plus difficiles à former. Mais

des hayes d'amandiers ſur-tout, telles que l'on en voit dans pluſieurs provinces, feroient d'autant plus profitables dans le Diſtrict de Châtelleraud, que cet arbre y réuſſit parfaitement ſur le tuf, & que ſon fruit trouve toujours ſon emploi dans le commerce. Enfin des hayes de mûriers, qui pourroient s'élever dans tous les terreins, deviendroient un nouvel objet de produit & d'induſtrie. Dans des cas qui admettroient des hayes moins délicates & plus épaiſſes, telles qu'elles conviendroient autour des bois, des taillis, & des champs d'une vaſte étendue; on n'auroit qu'à les former de ſureaux, de bois de Sainte Lucie, dont on feroit des perches & des échalas. Les qualités du bois de Sainte Lucie ſont ſuffiſamment connues. Cet arbre qui réuſſit dans les plus mauvais terreins, & les renouvelle, pouſſe vigoureuſement ſur le tuf de Châtelleraud, comme j'en ai fait l'épreuve. Ses feuilles y conſervent encore une belle fraîcheur, à la fin de l'automne, lorſque celles de tous les autres arbres ſont jaunies, & commencent à tomber.

Terres incultes. Réflexions ſur les défrichemens.

En jettant ſes regards ſur cette étendue de terres incultes que renferme le Diſtrict de Châtelleraud, & qui en compoſent peut-être le tiers, il n'y aura perſonne qui ne déſire ardamment les voir cultivées & peuplées. En faiſant auſſi moi les mêmes vœux, je ne crois pas qu'il fût utile de faire des ſacrifices, ni d'employer des moyens particuliers pour leur donner cette nouvelle exiſtance. On devroit l'entreprendre, il eſt vrai, ſi l'on pouvoit ſe flatter d'y voir proſpérer les ouvriers à qui les viciſſitudes du commerce & des manufactures, pourroient enlever leurs reſſources. Mais quelques précieux que ſoient ces citoyens, il eſt évident que n'étant point formés pour l'agriculture, tous les efforts diſpendieux que l'on feroit pour eux, feroient perdus pour l'état, ſans pouvoir leur être profitables.

Imagineroit-on d'y attirer des Cultivateurs mêmes, par des gratifications extraordinaires & des avances? Il ſeroit bien plus ſimple, ſi l'on avoit de tels ſacrifices à faire, de les répandre ſur les campagnes déjà cultivées, où les hommes ſont tout placés, les ſols bien connus, les établiſſemens tout

formés, la population trop peu nombreuſe; & où les moindres encouragemens ne pourroient manquer de tourner immédiatement au profit de la terre, comme de ceux qui la travaillent, & de toute la ſociété. Il ne ſeroit pas naturel d'abandonner des édifices conſtruits, pour en aller bâtir d'autres dans des cantons où les matériaux manquent; ni de faire déſerter les contrées voiſines des villes & des rivieres, pour repeupler de préférence les lieux qui en ſont éloignés.

J'oſerai dire par les mêmes raiſons, qu'il ſeroit auſſi mal-à-propos d'engager les citoyens à s'y établir, par des promeſſes d'exémptions & de privilèges, qui paroîtroient ne rien coûter à l'état. On commence à ſentir ce qu'à fait en France la prétendue prévoyance de l'Adminiſtration, & ſa manie réglementaire pour porter les hommes d'un côté, en les retirant d'un autre, contre le cours naturel des choſes.

» Depuis l'annnée 1663, dit l'auteur du » ſiècle de Louis XIV, chaque année du » miniſtère de Colbert, juſqu'en 1672, fut

» marquée par l'établissement de quelques
» manufactures.

» Les draps fins qu'on tiroit auparavant
» d'Angleterre ou d'Hollande, furent fabri-
» qués dans Abbeville; le Roi avançoit au
» manufacturier *deux mille livres* par cha-
» que métier battant, outre des *gratifica-*
» *tions considérables.* On compta dans l'an-
» née 1669, quarante mille deux cent mé-
» tiers en laine dans le Royaume.

» Les tapis de Turquie & de perse fu-
» rent surpassés à la Savonnerie. Les tapisse-
» ries de Flandre céderent à celles des
» Gobelins. Ce vaste enclos des Gobelins
» étoit rempli alors de huit cent ouvriers,
» *dont trois cent y étoient logés.* Les meil-
» leurs peintres dirigeoient l'ouvrage, ou
» sur leurs propres desseins, ou sur ceux des
» anciens maîtres d'Italie.

» Outre cette belle manufacture de tapis-
» series aux Gobelins, on en établit une autre
» à Beauvais. Le premier manufacturier eut
» six cent ouvriers dans cette ville, & le
» Roi lui fit présent de *soixante mille livres.*

» Seize cent filles furent occupées aux
» ouvrages de dentelles. On fit venir trente

» principales ouvrières de Flandre, auxquel-
» les on donna *trente-ſix mille livres* pour
» les encourager.

» Les fabriques de draps de Sedan, cel-
» les des tapiſſeries d'Aubuſſon, dégénérées
» & tombées, furent rétablies. Les riches
» étoffes où la ſoie ſe mele avec l'or &
» l'argent, ſe fabriquèrent à Lyon, à Tours.
» avec une induſtrie nouvelle.

» On ſait que ce miniſtre acheta en
» Angleterre le ſecret de cette machine
» ingénieuſe avec laquelle on fait les bas
» dix fois plus promptement qu'à l'aiguille.
» Le fer-blanc, l'acier, la belle faïance,
» les cuirs maroquinés, qu'on avoit tou-
» jours fait venir de loin, furent travaillés
» en France: mais les calviniſtes qui avoient
» le ſecret du fer-blanc & de l'acier, em-
» portèrent en 1688 ce ſecret avec eux,
» & firent partager cet avantage & beau-
» coup d'autres à des nations étrangères.

» Le Roi achetoit tous les ans pour envi-
» ron *huit cent mille de nos livres*, de
» tous les ouvrages de goût qu'on fabriquoit
» dans ſon Royaume, & il en faiſoit des
» préſens ».

Il n'eſt pas de mon ſujet de m'étendre ſur toutes les réflexions qui naiſſent en foule du récit de ces faits, dont les ſuites funeſtes démentent aujourd'hui ſi cruellement les éloges faſtueux qu'on leur a donnés. (1)

---

(1) L'écrivin politique qui rapporte ce paſſage, en louant exceſſivement cette conduite, reconnoît cependant que pluſieurs cauſes qu'il décrit fort bien, mais qui ne ſont pas les ſeules, *ont rendu en France les ouvriers plus nombreux que ſon commerce & ſa conſommation ne le comportoient ; & que faute d'une ſubſiſtance commode dans leur partie, il en a paſſé des eſſains dans différens pays de l'Europe, qui ont contribué à la diminution du commerce de leur Patrie, comme elle avoit contribué à la diminution de celui de ſes voiſins.* C'étoit en 1775, c'eſt-à-dire, 12 ans avant notre traité du commerce avec l'Angleterre, que le chevalier d'Éon * nous atteſtoit déjà la ruine de toutes nos manufactures, qui, établies avec tant de dépenſes & de *privilèges*, avoient attiré les citoyens par milliers dans ces atteliers, comme s'il n'en eut pas fallu laiſſer à la terre pour en retirer les matières à fabriquer ; & comme ſi l'avantage d'un commerce fondé ſur la baſe fragile de quelques modes, & de l'engourdiſſement paſſager de quelques peuples voiſins, eut du être une propriété excluſive & éternelle.

* Loiſirs du chev. d'Éon tom. 4, p. 45.

Je veux ſeulement citer un exemple du mal que l'on peut faire, lorſque l'on croit édifier d'un côté par de ſemblables moyens, ſans ſonger à ce que l'on détruit réellement d'un autre. Sans doute, il n'y auroit rien de plus aiſé que de défricher toutes les terres incultes au même prix, aux dépens des terres cultivées, Comme Colbert & ſes imitateurs ont ſu créer dans les villes de ſuperbes fabriques, en dévaſtant les campagnes, qui ont également ceſſé de produire & de conſommer.

Les privilèges qu'on accorderoit aux défricheurs, n'augmenteroient pas la maſſe des capitaux ni celle des hommes que la nation peut employer. Il faudroit donc que les capitaux & les bras qui ſeroient appliqués à cette entrepriſe, fuſſent tirés des lieux cultivés où ils s'emploient actuellement, ou qu'ils en fuſſent détournés contre le cours naturel, ſi leur emploi le plus économique devoit les y porter. Mais comme il eſt bien plus ſimple de perfectionner des choſes déjà formées, que d'en créer de ſemblables qui n'exiſtent pas encore, il faut laiſſer aux terres actuellement en culture, & ſi ſuſcepti-

bles d'améliorations, tous les capitaux, tous les bras, toute la protection, toutes les préférences & les espérances, qu'il sera possible de leur procurer. Supposez que quelqu'un voulut ajouter à une ancienne métairie toute montée, une paire de bœufs, une charrue, un domestique sachant en faire usage, une charrette, une modique somme d'argent, & une vache; il est sensible que toutes ces choses y seroient infiniment plus profitables que si on les plaçoit dans un pays inculte, où il n'existe rien, & où sans des bâtimens & des grandes dépenses préliminaires, elles seroient absolument inutiles. Si pour la fertilisation de nos landes, j'ai observé que l'on retiroit de grands avantages de la marne, il faut aussi l'aller chercher péniblement dans le sein de la terre; & rien n'empêcheroit que dans les endroits cultivés, l'on se procurât avec les mêmes peines, & un égal succès, de la marne & des sables pour les terreins glaiseux, de la glaise ou d'autres terres pour les terreins marneux ou sablonneux.

Le Cultivateur habile que j'ai cité à la fin du premier chapitre, étoit dans des cir-

conſtances particulières, en entrant dans une de ces habitations, que le gouvernement avoit établies pour des Acadiens qui n'en avoient pas profité. La ſageſſe de ce citoyen conſiſte à avoir adopté dès ſes commencemens, la meilleure culture, & à avoir étendu graduellement ſur ſes produits, ſes défrichemens, ſes bâtimens & ſon bétail : & il eſt en cela le meilleur modèle qu'ayent à ſuivre les propriétaires des domaines épars dans quelques parties de la même contrée.

Mais ſi l'on eſpère voir des capitaliſtes & des propriétaires économes venir au ſecours de l'agriculture avec leurs capitaux, il faut les laiſſer les placer d'eux-mêmes dans les établiſſemens déjà fondés, qui s'augmenteroient facilement, ſans riſques, avec le concours des avances & de l'emploi des produits; plutôt que de les exciter par l'appât des privilèges, où d'autres récompenſes, à ſe jetter immodérément dans des entrepriſes énormes & haſardeuſes, où leurs mauvais ſuccès feroient des pertes pour l'état, comme pour eux-mêmes.

Je conclus que tout ce qu'il ſera poſſible d'accorder de faveurs à l'agriculture & aux

campagnes ; ne doit point préſenter de préférences ſéduiſantes pour les défrichemens, qui feroient négliger les terres actuellement en culture, & compromettroient imprudemment des capitaux & des travaux précieux. Les Cultivateurs ne manqueront pas de s'y porter naturellement, dès qu'ils verront la poſſibilité de le faire avec quelque avantage. Les défrichemens de toutes les contrées incultes capables de produire, & de notre contrée orientale en particulier ; feront l'ouvrage ſpontané des propriétaires riverains, & de ceux des domaines qui y ſont actuellement exiſtans. Ces citoyens établis ſur les lieux, attachés à leur état par les nouvelles loix, guidés par leur experience, & par les lumières que les amis de l'agriculture & de l'humanité ne ceſſeront de répandre, pourront ſeuls en étendant leur culture avec économie, & en multipliant leurs conſtructions de proche en proche, y reſſerrer avec le temps, les bornes de ces déſerts ; & les peupler de leurs ſerviteurs & de leurs familles. Mais qu'ils ſongent dès à préſent à élever des bois réſineux, dans les parties de leurs poſſeſſions auxquelles ils prévoiront ne

pouvoir pas étendre de ſitôt leurs défrichemens. C'eſt le ſeul parti qu'ils en puiſſent tirer dans cette attente : & on leur dira avec l'ingénieux Bernard Paliſſi, que cette production ne leur coûteroit aucune culture, & qu'elle croîtroit pour eux pendant leur ſommeil.

Parallele entre les traitemens faits à l'agriculture & au commerce.

Je ne puis quitter cette matière ſans obſerver avec quelle inégalité ſingulière une adminiſtration qui ſe diſoit *paternelle*, avoit traité le commerce & l'agriculture, quoiqu'elle eut à la fin dévoré l'un & l'autre. Ces deux objets ont certainement entr'eux une réaction réciproque. Ils devoient être pour un état qui avoit tant de reſſources dans ſes terres, au moins comme deux enfans également chers, qui ne demandoient que la liberté & la douceur, & une part égale dans la diſtribution des bienfaits. Si cependant l'un des deux devoit prétendre à quelque droit de prééminence, c'étoit ſans contredit l'agriculture, comme la cauſe doit exiſter avant l'effet, le ſol qui produit, avant la circulation des productions, & les matières à tranſporter, à fabriquer & à vendre, avant d'être tranſportées, fabriquées

& vendues. Mais le gouvernement ne s'étoit pas douté d'une vérité ſi ſimple, lorſqu'il avoit dédaigné les campagnes, pour donner tant de ſoins minutieux au commerce. Préoccupé de cet adage vague, & dont on fait de ſi fauſſes applications, que *le commerce enrichit les etats*, il s'étoit figuré le commerce comme un être iſolé, ſubſiſtant par lui-même, qui devoit fournir à ſes diſſipations ſans s'épuiſer, pourvu qu'il le flattât de quelques préférences. C'étoit pour lui un arbre dont il eſpéroit retirer toujours des fruits, en arroſant, comme les enfans, ſes branches, tandis qu'il en avoit mutilé & deſſéché les racines. Quand on ſe repréſentera tout ce que nous avons eu d'établiſſemens & d'officiers pour le commerce, tant d'inſpecteurs & d'intendans du commerce, de *députés du commerce*, de réglemens, de primes & de privilèges excluſifs pour le commerce ; des guerres pour le commerce, tant d'argent & d'hommes ſacrifiés pour le commerce, des penſions pour le commerce, des lettres de nobleſſe pour le commerce ; on cherchera dans l'agriculture ce qui avoit été fait en

même-temps pour elle, & l'on n'y découvrira qu'un abandon barbare, qu'avilissement, dérision, oppression, épouvantable misère ; & l'anéantissement du commerce lui-même, qui avoit trouvé sa propre ruine, dans les distinctions puériles, les condescendances aveugles, & les préférences déraisonables qu'il avoit obtenues.

Voilà les fruits de la prétendue expérience de nos anciens administrateurs, si jaloux de tout conduire, en nous parlant de leur sagesse ? Il importe de constater l'état où ils nous ont laissés. Tout ce qui pourroit nous arriver désormais de plus funeste, seroit de perdre de vue l'abyme de maux où leur impitoyable insouciance, & leur suffisance nous avoient conduits. Nous devons en transmettre à nos descendans la mémoire avec autant de constance que nos pères en avoient mis à nous bercer continuellement des avantages de leur *temps passé*. Après tant de siècles d'asservissement & de ténèbres, c'est donc à nous à nous saisir des biens dont nos tyrans nous avoient si opininiâtrément éloignés ! après la conquête de notre liberté, ces biens vont dériver principalement de la

reſtauration de l'agriculture, où réſide la baſe de la richeſſe, de la puiſſance, & du commerce le plus ſtable & le plus floriſſant. C'eſt maintenant du bonheur des campagnes qu'il faut attendre l'augmentation des conſommations, avec celles des produits, les encouragemens du travail, le rétabliſſement des manufactures, la proſpérité des villes, les accroiſſemens de la population, les principes d'une vie nouvelle, circulants dans toutes les parties de l'état, & la régénération de l'eſpèce humaine au moral comme au phiſique.

Projet d'établiſſement pour l'hiſtoire naturelle.

Javois propoſé à *l'Aſſemblée de Département* de Châtelleraud de 1788, l'établiſſement d'une collection de toute la minéralogie du pays, & cette propoſition avoit été adoptée. Si la théorie de l'hiſtoire naturelle peut paroître une ſpéculation étrangère à un grand nombre de bons Cultivateurs; il n'en eſt pas moins vrai que cette ſcience a avec l'agriculture, & le commerce, une infinité d'étroites rélations. Avec l'eſprit d'obſervation qu'elle donne, on ne peut qu'avancer plus rapidement dans la connoiſſance des terres, des terreaux & des marnes, & de leurs réſultats

combinés. On préjuge plus sûrement les dispositions des couches minérales, leur composition, leurs propriétés, les attérissemens, les effets successifs des eaux courantes & pluviales, les mouvemens de terreins, objets si essentiels à calculer dans toutes les entreprises du Cultivateur. C'est par les progrès de l'histoire naturelle, que le commerce & les arts retirent journellement de nouvelles richesses, de ce dépôt de la nature aussi varié qu'inépuisable. C'est à la lueur de ce flambeau, que l'homme parvient à démêler dans cette confusion de matériaux qui composent le globe, tant d'objets destinés à satisfaire ses besoins, & à multiplier ses jouissances. Et sans se préoccuper de ces matières singulièrement précieuses, que la nature peut n'avoir point placées dans le pays que je viens de décrire, l'œil du naturaliste y en pourra découvrir successivement d'essentielles, telles que des crayes, des pierres à plâtre, de meilleures pierres à chaux, des terres propres aux teintures, & aux fabriques d'etoffes, du granit, des pierres susceptibles d'être polies, du fallun, des terres nitreuses pour le salpêtre, des argiles

propres aux thuileries, à la potterie, à la faïance, & même à la porcelaine (1).

Ce feroit un établiffement digne de ce fiècle, digne de notre révolution, & de cette belle inftitution de nos nouvelles adminiftrations, de former dans chacun des Diftricts du Royaume, une collection de tous les objets qui en compofent le règne minéral. Là feroient rangés dans un ordre fyftématique, & fous une nomenclature uniforme, tous les foffiles de la contrée, les coquillages, les pétrifications, les fubftances métalliques, les terres géoponiques, les fables, les marnes, les argiles, & les tablettes des différentes efpèces de pierres à bâtir. Des livres élémentaires feroient placés à côté de ces collections, pour en faciliter l'intelligence. Le foin en feroit confié à un membre du Directoire, ou à quelque citoyen zélé

(1) J'ai vu en Savoie, près d'Anneci, une fuperbe Verrerie, dont les creufets fervant à fondre la matière vitrifiable, étoient faits avec une terre tirée des environs de Dijon. Les porcelaines de Paris & de Séve, fe font avec de de la terre que l'on fait venir de Limoges.

qui en auroit le goût ; & qui à des jours marqués, ouvriroit ce cabinet aux jeunes gens, & à tous les citoyens ſtudieux. Des doubles de la collection de chaque Diſtrict, feroient envoyés au Département, pour y être raſſemblés & rangés par ordre de Diſtricts ; & y former un moyen plus étendu d'inſtruction. Quelle ſource de lumières en effet, que la vue ſucceſſive de ces collections de Départemens, où l'on verroit ſous des diviſions auſſi ſimples qu'exactes, la minéralogie du Royaume, ou celle de tel pays en particulier que l'on voudroit connoître, & où ſe découvriroient avec tant d'avantages, les rapports du commerce, de l'induſtrie & de la culture, avec l'état du globe dans chaque lieu.

On demande ſouvent à quoi l'on pourra déſormais occuper les jeunes gens ? Sans doute nous touchons au moment de rayer à jamais de la liſte de nos connoiſſances, ce nombre de ſciences repouſſantes pour la jeuneſſe que l'on s'efforçoit ſouvent ſi inutilement d'y attacher. Il faut croire que nous verrons bientôt enſevli dans un oubli ſalutaire, ce cahos de ſubtilités ſcholaſtiques,

de relations féodales, & de préceptes de charlatans, auſſi propres à étouffer la raiſon, qu'incapables de parler au cœur; & employé pendant tant de ſiècles à retenir dans les chaînes de l'eſclavage juſqu'aux mouvemens de l'eſprit humain. La géométrie, la méchanique, la ſcience du droit naturel, de la légiſlation & des gouvernemens, toutes les connoiſſances rélatives à l'économie politique, à l'agriculture, au commerce & aux arts, prendront la place d'une multitude de connoiſſances factices, qui, pendant tant de ſiècles, ont uniquement exercé les hommes pour leur propre malheur. Mais je ne vois rien de plus avantageux, ni de plus ſimple, que de faciliter dès à préſent aux jeunes gens l'étude de l'hiſtoire naturelle, & de porter principalement leur attention ſur les campagnes, par l'attrait de cette ſcience aimable, qui anime la nature, & embellit les déſerts. Les premiers progrès pourront être retardés par quelques défauts de reſſources. Mais les premières lueurs d'inſtruction, & les plus légers ſoins de la part des Adminiſtrateurs, ſurmonteront peu à peu ces obſtacles; & cette révo-

lution en propageant l'habitude d'obſerver & de penſer, ne pourra manquer de donner de l'élévation aux âmes, & de combler les vuides du cœur, en y portant le goût des connoiſſances utiles.

FIN.

la clémence eſt l'unique devoir de ceux-ci ; qu'une
Nation doit ſe régénérer ſans aucune agitation, ſans trou
moment les plaiſirs des Rois & de leur Cour. Quelques dé
ont acompagné la Révolution ; mais l'ancien Deſpotiſm
il ſe plaindre des maux qu'il avoit faits ? & convient
s'étoner que le Peuple n'ait pas toujours gardé la meſu
diſſipant cet amâs de corruption, formé pendant des ſiec
les crimes du pouvoir abſolu ?

Des Adreſſes de félicitations & de remercîmens ſont
de toutes les parties du Royaume ; on dit que c'eſt l'ouvr
Factieux : oui, ſans doute, de Vingt-quatre millions de Fa
Il falloit reconſtituer tous les pouvoirs, parce que tou
corrompu, parce qu'une dette éfrayante, accumulée pa
péritie & les déſordres du Gouvernement, alloit précip
Nation dans un abyme. On nous reproche de n'avoir pas
la Conſtitution au refus du Roi ; mais la Royauté n'eſt
que pour le Peuple ; & ſi les Grandes Nations ſont oblig
la maintenir, c'eſt parce qu'elle eſt la ſauve-garde de leu
heur. La Conſtitution lui laiſſe ſa prérogative & ſon vé
caractere. Vos Repréſentans ſeroient criminels, s'ils avoient
Vingt-quatre millions de Citoyens à l'intérêt d'un ſeul h

Le travail des Peuples alimente le tréſor de l'Etat : c
dépôt ſacré. Le premier ſymptôme de l'eſclavage eſt de r
dans les contributions publiques, qu'une dette envers le
tiſme. La France devoit être, ſur ce point, plus ſévere qu'au
autre Nation. On a réglé l'emploi des contributions d'apr
ſtricte juſtice ; on a pourvu avec munificence aux dépenſes
Roi : par une condeſcendance de l'Aſſemblée Nationale, il e
lui-même fixé la ſomme ; & près de trente millions acordé
la Liſte civile, ſont préſentés comme une ſomme trop modiq

Le Décret ſur la guerre & la paix ôte au Roi & à ſes M
tres le droit de dévouer les Peuples au carnage, ſelon le capr
ou les calculs de la Cour ; & l'on paroît le regréter ! Des T
és déſaſtreux ont tour-à-tour ſacrifié le territoire de l'Em
François, les tréſors de l'Etat, & l'induſtrie des Citoyens.
Corps légiſlatif connoîtra mieux les intérêts de la Nation ;

d'étendue, si vos intérêts l'exigent; mais il est de notre
ir d'en donner ici une idée.

Assemblée Nationale a fait une Proclamation solemnele des
és politiques; elle a retrouvé, ou plutôt elle a rétabli les
s sacrés du genre humain: & cet écrit présente de nouveau
éorie de l'esclavage.

ançois! on y rapele cette journée du 23 Juin, où le Chef
pouvoir exécutif, où le premier des Fonctionaires publics
dicter ses volontés absolues à vos Représentans, chargés par
ordres de refaire la Constitution du Royaume.

n ne craint pas d'y parler de cette armée qui menaçoit
emblée Nationale au mois de Juillet; on ose se faire un
ite de l'avoir éloignée des délibérations de vos Représentans.

'Assemblée Nationale a gémi des événemens du 6 Octobre.
a ordoné la poursuite des coupables; & parce qu'il est
cile de retrouver quelques brigands au milieu de l'in-
ection de tout un Peuple, on lui reproche de les laisser impu-
on se garde bien de raconter les outrages qui provoquerent
désordres. La Nation étoit plus juste & plus généreuse: elle
eprochoit plus au Roi les violences exercées sous son regne,
ous le regne de ses aïeux.

n ose y rapeler la Fédération du 14 Juillet de l'année der-
e. Qu'en est il resté dans la mémoire des auteurs de cet
t? C'est que le premier Fonctionaire public n'étoit placé
la tête des Représentans de la Nation. Au milieu de tous
Députés des Gardes Nationales & des Troupes de ligne du
yaume, il y prononça un Serment solemnel; & c'est-là ce
on oublie! Le Serment du Roi fut libre; car il dit lui-même,
*c'est pendant la Fédération, qu'il a passé les momens les
s doux de son séjour à Paris; qu'il s'arrête avec complai-
ce sur le souvenir des témoignages d'atachement & d'amour que
ont donnés les Gardes Nationaux de toute la France.* Si un
r le Roi ne déclaroit pas que des factieux l'ont entraîné, on
oit dénoncé son parjure au monde entier.

E t-il besoin de parcourir tant d'autres reproches si mal fon-
? On diroit que les Peuples sont faits pour les Rois, & que

